



MASTER PLAN REGIONAL FORÊT BOIS 2022-2027 HAUTS-DE-FRANCE



SYNTHÈSE

LA FILIÈRE FORÊT BOIS S'ENGAGE PLUS QUE JAMAIS DANS LA TRANSITION RÉGIONALE !

A la suite du 1^{er} Master plan 2016-2020, tous les acteurs de la filière forêt bois régionale ont souhaité faire évoluer celui-ci sur la période 2022-2027. Il tient compte des nombreuses évolutions tant sur le plan économique que climatique et des perspectives de l'usage du bois !

Pour définir collectivement les actions à mener durant ces 6 années et ainsi développer notre filière et répondre aux différents enjeux, ce sont 25 visioconférences et réunions qui se sont tenues, et ce pendant une période compliquée par la pandémie du Covid. Elles ont réuni au total 50 participants de 36 structures, représentant tous les maillons de notre filière.

Par cette démarche collective, la filière poursuit son engagement pour l'emploi et la dynamisation de nos territoires, à travers ses acteurs économiques ancrés et profondément impliqués dans la transition de notre société.

Le 1^{er} Master plan a permis de développer notre structuration sur la production de bois locaux destinés à la construction, de créer des outils de soutien financier au développement de nos entreprises, d'accompagner l'adaptation de nos forêts au changement climatique.

Ce nouveau document cadre vise à poursuivre et amplifier les actions autour de 6 grands axes :

- **Amplifier l'offre de transformation des bois en région**, par l'accompagnement de nos scieries dans leur développement, la production de produits d'ingénierie et de bois techniques en essences locales. Déjà pionnière dans la construction en charpente peuplier, notre région se doit de relever les défis de la **valorisation de nos autres essences bois feuillus**.

Objectifs :

20 km de nouvelles dessertes forestières, 50 nouvelles places de dépôt

6250 ha renouvelés, soit 5 770 000 arbres plantés, qui vont fixer 143 000 tonnes de CO2 supplémentaires par an

Objectifs :

460 entreprises accompagnées,

4200 collectivités sensibilisées,

23 nouveaux produits ou certifications

- **Poursuivre le développement de la construction et de la rénovation en bois local** en accompagnant nos entreprises dans l'évolution de leur structure économique et des systèmes constructifs. La montée en puissance de la rénovation thermique des bâtiments sur base de bois et d'isolants biosourcés va permettre d'amplifier l'investissement et la structuration de ces filières.

- **Œuvrer** à une mobilisation accrue des bois articulée à un **renouvellement avisé des peuplements**. Face aux effets de plus en plus prégnants du changement climatique, la gestion durable des forêts et notamment l'accompagnement du renouvellement de nos forêts sont des enjeux centraux : si l'humain n'aide pas la forêt à s'adapter à ces changements de plus en plus rapides, nous ne pourrons pas tenir nos objectifs partagés de neutralité carbone. Parallèlement, et notamment en écho aux attentes croissantes de la société, les services écosystémiques et environnementaux rendus par les espaces boisés méritent l'engagement d'initiatives novatrices.
- Poursuivre le développement et la **structuration de la filière bois énergie à travers une hiérarchie des usages respectée** mais qui repose sur une mobilisation nécessaire des bois - et donc le besoin d'un débouché – et sur le développement de filières locales, permettant des approvisionnements de qualité en circuit court.
- **Renforcer la promotion de nos métiers** auprès de tous les publics, continuer d'améliorer l'offre de formation et ainsi contribuer, avec tous les acteurs de l'emploi et de la formation, à **aider nos entreprises à recruter** : la vraie force de cette filière est constituée des talents humains qui la composent. Le développement de l'apprentissage et des liens entre écoles et professionnels sont autant d'actions prioritaires pour tous les maillons de la filière, tant les difficultés de recrutement actuelles sont intenses et peuvent mettre en péril la réalisation de nombre de nos objectifs.
- Enfin, la **communication** sera un vecteur fondamental vis-à-vis de nombreux interlocuteurs : élus, société civile, citoyens, élèves, étudiants... Nous avons besoin collectivement de **davantage et mieux parler de nos métiers, de nos engagements et de la gestion de nos forêts**. Nos professionnels sont les plus passionnés par ces sujets, les enjeux sociétaux sont tellement forts que nous devons les amener à transmettre leur passion et échanger avec la société civile, en articulation avec les nombreuses initiatives nationales existantes.

Objectifs :

Conception de 10 argumentaires et de 15 supports de promotion de la filière et de ses métiers

La filière régionale forêt bois s'engage sur ces défis, et elle pourra tenir ses engagements si elle peut continuer de compter sur l'engagement de tous et sur le soutien financier et structurel de l'Etat, de la Région et des collectivités, tous partenaires de notre filière d'excellence.

SOMMAIRE

Préambule.....	7
Introduction.....	7
Cadre général.....	8
Une situation différente selon les essences.....	9
Le bois : un matériau au cœur de la troisième révolution industrielle et de la transition énergétique.....	11
6 axes, déclinés en 27 objectifs et 130 actions.....	13
AXE 1 : TRANSFORMATION DES BOIS.....	15
• Objectif 1.1 - Vers un nouveau modèle économique.....	15
• Objectif 1.2 - Vers de nouveaux débouchés et une meilleure rentabilité.....	16
• Objectif 1.3 - Davantage transformer nos chênes en région.....	17
• Objectif 1.4 - Faire mieux connaître l'offre des scieries des Hauts-de-France.....	17
AXE 2 : CONSTRUIRE, RENOVER, AMENAGER EN BOIS LOCAL.....	19
• Objectif 2.1 - Développer l'intégration du bois dans les programmes des bailleurs et promoteurs privés.....	20
• Objectif 2.2 - Accompagner l'évolution des systèmes constructifs en neuf et rénovation.....	21
• Objectif 2.3 - Développer la capacité de nos entreprises.....	23
AXE 3 : AMONT.....	25
• Objectif 3.1 - Accentuer la mobilisation des bois dans une gestion durable des forêts.....	27
◦ Sous-objectif A - Renforcer le réseau de desserte forestière.....	28
◦ Sous-objectif B - Renforcer les entreprises de travaux forestiers (ETF).....	29
• Objectif 3.2 - Accentuer le renouvellement des peuplements en adaptant nos forêts aux pressions climatiques et sanitaires.....	31
◦ Sous-objectif A - Accentuer les efforts de renouvellement.....	31
◦ Sous-objectif B - Innover dans les pratiques de renouvellement et de gestion forestière.....	34
◦ Sous-objectif C - Création d'un observatoire des plants / fournir plant en qualité, en diversité et en quantité aux propriétaires forestiers.....	35
• Objectif 3.3 - Augmenter les surfaces gérées durablement.....	37
◦ Sous-objectif A - Augmenter la surface gérée durablement.....	37
◦ Sous-objectif B - Agir sur la fragmentation de la propriété privée.....	38
• Objectif 3.4 - Restaurer et garantir l'équilibre sylvo-cynégétique.....	39
◦ Sous-objectif A - Consolider les données de l'état des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique en région, définir les massifs en déséquilibre (points rouges / points noirs).....	39

◦ Sous-objectif B - Mettre en œuvre la concertation autour de la question de de l'équilibre sylvo-cynégétique / Œuvrer au renouvellement des peuplements dans un contexte d'équilibre sylvo-cynégétique.....	40
• Objectif 3.5 - Plan Peuplier.....	41
• Objectif 3.6 - Mieux connaître, faire reconnaître et valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt.....	43
◦ Sous-objectif A - Étudier les écosystèmes forestiers, mieux prendre en compte les milieux associés et la biodiversité.	44
◦ Sous-objectif B - Comment rémunérer les services écosystémiques rendus par le forestier ?.....	45
AXE 4 : BOIS ÉNERGIE.....	47
• Objectif 4.1 - Accompagner la mise en place de projets structurants.....	49
• Objectif 4.2 - Maintenir la dynamique locale des micro-filières, renforcer le rôle de l'agroforesterie.....	49
• Objectif 4.3 - Développer la qualité du combustible et des équipements.....	50
• Objectif 4.4 - Vers de nouveaux débouchés.....	50
AXE 5 : RECRUTEMENT, FORMATION, EMPLOI.....	53
• Objectif 5.1 – Accompagner les entreprises sur le volet RH.....	53
• Objectif 5.2 - Enquêtes, observatoire.....	54
• Objectif 5.3 - Développer l'offre de formation en articulation avec les besoins de la filière.....	55
• Objectif 5.4 - Promotion des formations et des métiers.....	57
• Objectif 5.5 – Mobilisation des professionnels pour présenter les métiers filière.....	57
AXE 6 : COMMUNICATION.....	59
• Objectif 6.1 - Communiquer sur la forêt.....	60
• Objectif 6.2 - Communiquer sur le matériau bois.....	60
• Objectif 6.3 - Communiquer sur le bois énergie.....	61
• Objectif 6.4 - Communiquer auprès des élus locaux.....	61
• Objectif 6.5 - Communiquer sur les métiers (cf. axe emploi formation).....	61
Lexique.....	63

PRÉAMBULE

Le Master plan régional forêt bois 2016-2020 a été remis le 16 décembre 2016 à Philippe Rapeneau, vice-président du Conseil régional Hauts-de-France chargé du développement durable, de la troisième révolution industrielle et de la transition énergétique. Il s'agissait d'une déclinaison opérationnelle du Contrat de filière 2015 – 2020 qui avait été signé le 7 juillet 2015 par 24 structures et par les Conseils régionaux de Picardie et du Nord-Pas de Calais.

Rédigé en concertation, ce document a marqué l'engagement de tous dans une dynamique collective de développement durable de la filière forêt bois régionale, ainsi qu'une volonté forte de synergie entre les partenaires impliqués. Il a fait l'objet d'un vote à l'unanimité d'une délibération cadre marquant le soutien du Conseil régional Hauts-de-France à cette démarche en assemblée plénière le 24 mai 2018.

Le présent document marque la poursuite de ces travaux, sur la base du bilan établi pour la période 2016-2020 et après échange et concertation avec les représentants de toutes les composantes de la filière (cf. annexe 1 - liste des contributeurs et signataires).

Il se veut en concordance et cohérence avec les grands engagements nationaux pris par la filière que sont notamment le Contrat Stratégique de Filière (CSF) et son avenant, le Plan National Forêt Bois (PNFB) en vigueur et le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) adopté en 2019, le plan "Ambition Bois Construction 2030" (présenté début 2021 par le Comité stratégique de la filière bois, France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises et Fibois France), ainsi qu'avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et les conclusions des Assises nationales de la forêt et du bois rendues en mars 2022.

Enfin, ce document a également pour but de constituer la contribution de la filière aux différentes consultations régionales requérant un positionnement stratégique de sa part : SRDEII*[1], SRADDET*, SRESRI*, SRB*....

Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué par une instance de gouvernance partagée par la filière, la Région et les autres financeurs publics impliqués dans la réalisation des actions.

INTRODUCTION

Un Master Plan vise à orienter collégialement et pour un terme long la programmation, la destination et l'aménagement d'une filière en vue d'une mise en œuvre par phases. Il s'agit d'un outil de gouvernance, qui constitue également un document stratégique. Il expose les leviers d'actions qui permettront aux Hauts-de-France de poursuivre de manière volontariste et bénéfique sur la voie d'une filière forêt bois structurée, compétitive et créatrice d'emploi.

Pour une articulation avec le Master plan forêt bois 2016-2020, les actions sont réparties par couleurs :



Le chiffrage est proposé dans un document annexe. Il vise à identifier le "qui fait quoi", mais surtout à quantifier le coût des actions présentées, et à permettre aux financeurs de prendre position sur le niveau d'accompagnement qu'ils souhaitent mettre en place. La complémentarité et l'optimisation des modes de financement sera recherchée en premier lieu, entre fonds européens (en particulier FEADER, mais aussi FEDER), Etat (DRAAF, ADEME), Région et fonds privés. Les critères d'attribution de ces financements pourront inclure l'obligation d'un Document de Gestion Durable (DGD)* et l'adhésion à un système de certification (PEFC, FSC).

[1] Tous les astérisques renvoient au lexique en fin de document

CADRE GÉNÉRAL

La forêt régionale couvre 475 000 ha (IGN 2021), principalement des feuillus, et produit 2.9 Mm³ de bois par an (volume bois fort). Le volume de prélèvement est de 1,9 Mm³ (volume bois fort) / 2.8 millions de m³ de bois par an (PRFB) . Les 72 % de forêt privée présentent la particularité d'être répartis entre une multitude de propriétaires (plus de 120 000). Nombre d'entre eux possèdent de petites parcelles, ce qui n'en facilite pas l'accès et donc la gestion.

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de filière régionale, on gardera à l'esprit que les propriétaires de plus de 4 ha représentent plus de 65 % de la forêt privée régionale et que le PRFB les a identifiés comme étant le public cible prioritaire pour dynamiser et accentuer la mobilisation des bois. La filière régionale compte 8800 entreprises et 42 000 emplois[2]. Avec un taux de boisement de 14,93% (IGN 2021), avant dernière région française en part de surface forestière mais 9ème région française en superficie boisée, les Hauts-de-France sont la 7ème région en termes de volume de coupes, la 3ème région en termes de productivité/ha/an, et la 5ème région en consommation de bois.

La forêt a plusieurs fonctions :

- Économique : filière du plant à la transformation des produits, génératrice d'emplois,
- Écologique : atténuation du changement climatique, maintien de la diversité biologique, qualité de l'eau, diminution de l'érosion des sols, contribution au non-ruissellement rapide des eaux pluviales ...
- Sociale : accueil de nombreux utilisateurs (randonneurs, ramasseurs de champignons, affouagistes*...)



La forêt est ainsi à la croisée des chemins de nombreux enjeux aux intérêts parfois divergents et se trouve être au cœur de stratégies de long terme pour notre société. Dans le même temps, elle se trouve impactée de manière croissante par les évolutions climatiques et/ou des crises sanitaires, qui nécessitent que l'on y porte une attention forte si on souhaite qu'elle puisse continuer à remplir les fonctions que l'on attend d'elle.

Faute d'une offre industrielle locale suffisante de première transformation, une part importante des grumes exploitées est valorisée hors région ou part à l'exportation, notamment au sein des pays de l'union européenne (Belgique, Allemagne, Italie ou Espagne La valeur ajoutée s'effectue en dehors de notre région. Notre forêt est aujourd'hui sous valorisée, sa capacité de production de matière première excédant sensiblement les capacités régionales de transformation. Si cette situation est connue sur l'ensemble du territoire national, ce déficit d'entreprises de première transformation est particulièrement fort dans notre région, même si les premiers effets d'une réindustrialisation de nos scieries régionales commencent à se faire sentir.

[2] Enquête INSEE 2016.

Il est à noter que l'exportation gardera sa place dans notre économie : les acteurs de la filière ne prétendent pas parvenir à transformer l'intégralité de la production régionale en région.

La valorisation des bois hors région sera donc maintenue et dans la mesure du possible peu à peu réduite. Nous n'oublions pas que la gestion forestière doit faire preuve de continuité dans le temps et qu'il est donc nécessaire de trouver continuellement des débouchés aux bois exploités sachant :

- qu'une "gestion sylvicole" soutenue et dynamique apporte activités et donc revenus à une partie de la filière (propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, transporteurs, pépiniéristes...),
- que ces marchés grumes sont indispensables pour garantir l'approvisionnement de la filière régionale notamment en sous-produits selon les ratios suivants :
 - 1 m³ de bois d'œuvre brut scié génère 0,5 m³ de bois énergie.
 - La production de 1 m³ de bois d'œuvre en forêt, génère en moyenne 1 m³ de bois énergie ou d'industrie (premières éclaircies et houppiers).

UNE SITUATION DIFFÉRENTE SELON LES ESSENCES

Les débouchés des bois mobilisés en Hauts-de-France varient en fonction de la nature des produits (essence, qualité...). Rappelons qu'un même arbre se valorise sur plusieurs filières (de la bille de pied jusqu'au houppier*) La récolte annuelle d'environ 1,2 M m³ fournit une multitude de produits répartis dans 3 grandes catégories : bois d'œuvre* ou grume (environ 40%), bois d'industrie* (environ 10%), bois énergie* (environ 50%^[3]).

Selon l'IGN, les prélèvements (1.9Mm³) représentent environ 65 % de l'accroissement annuel. Ce sont donc près de 35% du volume produit qui s'accumule en forêt d'année en année. Cela n'est pas sans conséquence pour les peuplements. Par ailleurs, on soulignera notamment que la mortalité naturelle représente environ 200 000 m³ chaque année, ce qui représente environ 7% du volume de l'accroissement naturel.



Chêne, hêtre, châtaignier et feuillus précieux de haute qualité en bois d'œuvre : ils représentent environ 55 % des volumes de bois d'œuvre exploités. La capacité de transformation en région est faible et représente moins de 15% de la récolte régionale (73 000 m³ sciés en 2020), représentée par une scierie importante principalement pour le hêtre, 3 à 4 scieries moyennes (10 000 à 15 000 m³ sciés /an) et une dizaine de petites scieries (5 000 à 10 000 m³ sciés /an). Les chênes de qualité restent pour partie en France (transformateurs merrains* et sciages de qualité). Les autres essences sont exportées, pour partie dans l'Union Européenne (Belgique, Allemagne, Portugal et Espagne) et pour partie au « grand export » (Asie, Maghreb, Moyen Orient). Ce grand export, favorisé par la proximité des ports (Le Havre, Anvers), concerne principalement les frênes, une partie des hêtres ainsi que les chênes plutôt de qualité industrielle.

[3] Une partie du bois énergie récolté annuellement échappe au recensement statistique. Il s'agit principalement de bois de feu d'autoconsommation.

Plus précisément sur le chêne bois d'œuvre : 98 000 m³ sont exploités en région annuellement, avec une transformation en Hauts-de-France (volumes sciés, avec rendement estimé à 45 %) de 25 000 m³, soit 26% de cette production régionale. L'excès de BO chêne Hauts-de-France serait donc de 73 000 m³, soit 74% de la production. L'export de grumes représente 18 000 m³, soit 18% de la production. Le flux France hors région est estimé à 55 000 m³ (56% de la production).

Peupliers : ils représentent environ 30 % des volumes exploités. La transformation régionale est plus active, de l'ordre de 60 % de la récolte (unité de première transformation, petites scieries) avec également l'approvisionnement de première transformation en France et Belgique. Les marchés exports concernent l'Italie alors que les marchés hors UE sont volatiles et constituent des opportunités ponctuelles palliant l'absence de transformation locale. Il est à noter que le développement des usines de Champagne Ardennes suscite un regain certain de la

demande sur cette essence ; ces marchés deviennent fortement demandeurs, mais la qualité présente en région Hauts-de-France n'est que faiblement adaptée, d'où le besoin d'actions sur ce sujet.



Résineux : peu implantés, les volumes exploités sont minoritaires, 11 % (hors crise scolyte*). La région ne dispose pas d'unités de transformation importantes, les bois sont orientés vers la Normandie et le Grand Est, ainsi que vers la Belgique.

Sous-produits (bois d'industrie, bois énergie) : ils représentent plus de la moitié de la récolte des entreprises, sans compter l'autoconsommation de bois de feu par les propriétaires, difficile à quantifier. La faible valeur des produits ne permet pas leur export, ils sont majoritairement transformés en région pour le bois énergie. Avec la disparition récente des principaux transformateurs, le bois de trituration quitte la région vers les régions proches (Ardennes) et la Belgique.

La quantité de bois récolté pour trituration chute ces dernières années au profit du bois énergie dont la région est devenue un important consommateur. La récolte de bois énergie issu de forêt, complétée des déchets bois, est supérieure d'au moins 10 % à la consommation et ce différentiel tend à s'accroître. Il apparaît toutefois depuis début 2022 une montée en pression de la demande sur le marché du bois énergie (réactivation de nombreux projets, ouverture de potentialités d'export). Ces tendances constituent un réel potentiel de développement, avec un bénéfice clair dans le cadre des politiques de renouvellement des peuplements forestiers, en cohérence avec des décisions sylvicoles de gestion durable.

LE BOIS : UN MATÉRIAU AU CŒUR DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La forêt produit un matériau écologique et renouvelable, Contrairement à d'autres productions, tout en séquestrant du CO₂, elle génère de l'énergie au lieu d'en consommer. Non délocalisable, elle produit tout en abritant une part importante de la biodiversité régionale.

Considéré comme un secteur d'activité stratégique pour l'atténuation du changement climatique, la forêt combine un effet de stockage dans les écosystèmes forestiers et dans les produits bois, avec un effet de substitution du bois à des matériaux largement plus émetteurs de CO₂ [4]. Comme l'indiquait déjà le 4ème rapport du GIEC en 2007, "sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, génèrera les bénéfices d'atténuation maximum".

L'intensification de l'usage du bois en région Hauts-de-France, en particulier dans le bâtiment, présente donc de nombreuses vertus : améliorer le bilan carbone de la région, pérenniser et créer des emplois non délocalisables, contribuer aux objectifs de la transition énergétique, anticiper l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique.

Le bois, notamment le bois issu de forêts régionales, grâce à l'innovation technique, peut donc être une formidable opportunité pour répondre aux nombreux enjeux environnementaux de ce siècle : densification urbaine, rénovation énergétique des bâtiments, amélioration du bilan carbone régional... Il répond par ailleurs pleinement aux caractéristiques de l'économie circulaire, mises en avant notamment par les politiques régionales Rev3, S3 ainsi que dans le cadre du SRDEII.

En 2020 en région Hauts-de-France, 4,3% des logements (maisons individuelles et logements collectifs) sont fabriqués en bois. Pour les bâtiments non résidentiels, la part des bâtiments tertiaires publics et privés construits en bois s'élève à 9,9%, 7,7% pour les bâtiments agricoles et 8,1% pour les bâtiments industriels et artisanaux.

Selon l'étude INSEE Analyses sortie en 2016 et portant sur la filière forêt bois régionale, on peut compter 3 530 établissements de travaux de menuiserie et de charpentes dont 1927 (54,6%) sont non-employeurs ainsi que 9 300 salariés.

Construire en bois au XXIème siècle fait appel à des modes constructifs et à des procédés innovants utilisant des produits élémentaires standardisés. La réussite de la promotion des bois d'origine locale auprès des constructeurs doit s'accompagner de la poursuite de la structuration des acteurs de l'offre en bois, garantissant une disponibilité importante de matériaux prêts à être mis en œuvre. La massification de l'usage du bois d'origine locale passera également par une industrialisation croissante de la première transformation, tendance non exclusive du maintien de petites unités servant des niches de marché souvent de proximité.

[4] Cf. rapport de l'étude réalisée par l'INRA pour le compte du MAAF en juin 2016, « Les leviers forestiers pour lutter contre le changement climatique »

6 AXES, DÉCLINÉS EN 27 OBJECTIFS ET 130 ACTIONS

AXE 1 : TRANSFORMATION DES BOIS

Objectif 1.1	Vers un nouveau modèle économique
Objectif 1.2	Vers de nouveaux débouchés et une meilleure rentabilité
Objectif 1.3	Davantage transformer nos chênes en région
Objectif 1.4	Faire mieux connaître l'offre des scieries des Hauts-de-France

AXE 2 : CONSTRUIRE, RENOVER, AMENAGER EN BOIS LOCAL

Objectif 2.1	Développer l'intégration du bois dans les programmes des bailleurs et promoteurs privés
Objectif 2.2	Accompagner l'évolution des systèmes constructifs en neuf et rénovation
Objectif 2.3	Développer la capacité de nos entreprises

AXE 3 : AMONT

Objectif 3.1	Accentuer la mobilisation des bois dans une gestion durable des forêts
Objectif 3.2	Accentuer le renouvellement des peuplements en adaptant nos forêts aux pressions climatiques et sanitaires
Objectif 3.3	Augmenter les surfaces gérées durablement
Objectif 3.4	Restaurer et garantir l'équilibre sylvo-cynégétique
Objectif 3.5	Plan Peuplier
Objectif 3.6	Mieux connaître, faire reconnaître et valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt

AXE 4 : BOIS ÉNERGIE

Objectif 4.1	Accompagner la mise en place de projets structurants
Objectif 4.2	Maintenir la dynamique locale des micro-filières, renforcer le rôle de l'agroforesterie
Objectif 4.3	Développer la qualité du combustible et des équipements
Objectif 4.4	Vers de nouveaux débouchés

AXE 5 : RECRUTEMENT, FORMATION, EMPLOI

Objectif 5.1	Accompagner les entreprises sur le volet RH
Objectif 5.2	Enquêtes, observatoire
Objectif 5.3	Développer l'offre de formation en articulation avec les besoins de la filière
Objectif 5.4	Promotion des formations et des métiers
Objectif 5.5	Mobilisation des professionnels pour présenter les métiers filière

AXE 6 : COMMUNICATION

Objectif 6.1	Communiquer sur la forêt
Objectif 6.2	Communiquer sur le matériau bois
Objectif 6.3	Communiquer sur le bois énergie
Objectif 6.4	Communiquer auprès des élus locaux
Objectif 6.5	Communiquer sur les métiers

AXE 1 : TRANSFORMATION DES BOIS

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

La filière forêt bois des Hauts-de-France a besoin de développer la capacité de transformation des bois en région, en adaptant un outil de production à la réalité des marchés, de la ressource, des produits.

Cette nécessité de transformer les bois en région répond au besoin de créer un débouché local pour les bois récoltés en Hauts-de-France, de renforcer et développer les acteurs économiques de la transformation et ainsi de créer des emplois, de consolider et amplifier l'offre de produits en bois local transformés localement pour satisfaire la demande des acteurs de la construction et de la rénovation : produits bas carbone, circuits courts, réduction de l'empreinte carbone.

Les entreprises de transformation doivent être accompagnées dans leur adaptation aux évolutions de la ressource et des marchés : qualités secondaires, essences locales, intégration de la 2^{de} transformation dans l'activité des scieries, évolution vers produits élaborés, évolution des compétences, poursuite des investissements.

Enfin les liens doivent être renoués afin de sécuriser l'approvisionnement de ces entreprises de transformation : lien producteur – transformateur, contractualisation des approvisionnements.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Objectif 1.1 - Vers un nouveau modèle économique

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
1.1.1	Etude de marché sur un modèle économique adapté aux Hauts-de-France (permettant de calibrer l'AMI) : adapter un outil de production à la réalité des marchés, de la ressource, des produits.	2024-2025	Réalisation de l'étude, $\frac{2}{3}$ des scieries consultées.
1.1.2	Mise en place d'un AMI destiné aux scieries des Hauts-de-France visant à promouvoir un fonctionnement industriel et à les accompagner vers la "scierie 3.0" : organisation interne, outils production (adaptés aux produits d'ingénierie), maîtrise des coûts, marchés, modèle économique.	2024-2025	10 scieries (soit $\frac{1}{4}$ des entreprises régionales) répondant à l'AMI
1.1.3	Actions collectives et accompagnements individuels sur l'organisation RH et la culture entrepreneuriale (cf. Axe Emploi, actions 5.1.1. et 5.1.2)	Annuel	Au moins 3 scieries accompagnées par an
1.1.4	Accompagnement des entreprises de première transformation dans le développement de la valorisation des connexes : circuit court, économie circulaire.	2023-2024	Nb de scieries accompagnées
1.1.5	Accompagnement de la création et de la généralisation des FDES* sur les produits des scieries régionales.	2022-2027	12 FDES réalisées en 2027 au total en région
1.1.6	Communication sur le potentiel de la 1 ^{ère} transformation, faire venir des repreneurs et des industriels, notamment en vue de futures transmissions.	Annuel	Actions de communication auprès de repreneurs

Objectif 1.2 - Vers de nouveaux débouchés et une meilleure rentabilité

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
1.2.1	Étude sur les essences secondaires et les qualités secondaires des essences majeures : gisements, qualités, freins et leviers de transformation en région.	2022-2023	% des scieries régionales interrogées
1.2.2	Etablissement d'un relevé de tous les produits d'ingénierie et élaborés existants en France et en Belgique, pour définir une vision prospective de développement industriel dans la région et les investissements à faire dans les entreprises pour répondre aux marchés, relocaliser ce qui a de la valeur ajoutée et vaut d'être relocalisé.	2024	Réalisation de cet inventaire et analyse des produits
1.2.3	En fonction des résultats de ces études, organisation ou optimisation des actions R&D existantes : normes et certification techniques, courtes sections, produits élaborés à partir d'essences et qualités secondaires, etc. ⁵	2024-2025	5 produits démarchés pour certification.
1.2.4	Accompagnement de l'innovation dans les entreprises transformatrices, vers produits élaborés : notamment développement du lamellé-collé feuillus, s'appuyant sur expertise régionale sur collage.	2024-2027	5 entreprises accompagnées sur le développement de ces produits
1.2.5	Développement de la valorisation des essences locales :		
	5.a - Frêne / mise en œuvre des préconisations de l'étude réalisée par Fibois et la Coforaisne en 2020.	2023	Nombre de produits proposés
	5.b - Hêtre / réalisation d'une étude similaire à celle réalisée sur le frêne, sur les freins et leviers d'une transformation en région (notamment sur la valorisation des gros bois*).	2024	% des scieries régionales interrogées
	5.c - Châtaignier / poursuite des développements sur produits transformés sur les basses qualités (classe 3, naturellement résistant)	2023-2027	Ajout d'une offre produit châtaigner en région et dans le catalogue Plateforme Bois HDF
	5.d - Peuplier / poursuite développement des produits pour la structure, notamment via la Plateforme Bois HDF, identification de débouchés pour les sous-produits et déclassés, montée en gamme sur la technicité des bois	2022-2027	Ajout d'une offre de 4 produits supplémentaires peuplier en région d'ici 2027
	5.e - Généralisation du bois local dans les aménagements paysagers locaux (dont CSNE)	2025-2027	20 % de bois locaux dans aménagements paysagers
	5.f - Communiquer / marketing sur les essences plus rares mais à valoriser : exemple le merisier (haut de gamme, luxe à la française, débouchés export vers les émirats).	2025-2027	Actions de communication et de promotion de ces essences

[5] En lien avec les organismes nationaux travaillant sur le sujet : FCBA, CRITT Bois,...

Objectif 1.3 - Davantage transformer nos chênes en région

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
1.3.1	Mise en place d'un plan d'action spécifique sur le chêne, afin de redévelopper une filière ambitieuse en Hauts-de-France, à haute valeur ajoutée et permettant la mobilisation du potentiel forestier existant pour cette essence ⁶ .	2023-2027	Implication de tous les acteurs du chêne en région. Augmentation de 20% de la production de chêne en région, 50% de chêne régional transformé en Hauts-de-France en 2027
1.3.2	Renforcer tout type de lien producteur-transformateur, développer la contractualisation et toutes formes d'engagement permettant de soutenir l'investissement de la première transformation	2024-2027	Part de bois vendus sous contrats d'approvisionnement en 2027

Objectif 1.4 - Faire mieux connaître l'offre des scieries des Hauts-de-France

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
1.4.1	Référentiel mutualisé avec disponibilité (dont hors Plateforme) des produits bois locaux en Hauts-de-France : col-lages (LC* et aboutage), structure primaire et/ou secondaire, classe, traitements possibles, ordre de prix...	2023	Diffusion et mise en ligne de ce catalogue (addendum à l'annuaire de scieurs ou page internet)
1.4.2	Étude en vue d'une meilleure visibilité des produits auprès du public : catalogue produits, intermédiaire, outils marketing (show room, accueil client...). A destination notamment du marché parisien.	2024	Réalisation de l'étude
1.4.3	Convaincre le consommateur de consommer du produit local : salon « construire local », y compris autres produits locaux bio sourcés. (cf. Axe Communication)	2025	Organisation d'une manifestation régionale "construire local"
1.4.4	Accompagnement des scieries souhaitant développer leurs ventes hors région et à l'international : salons, stands...	Annuel	Accompagnement de 8 scieries dans leur promotion hors région

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Inciter les scieurs à investir : montrer les perspectives des bois locaux dans la RE 2020*, les études sur les marchés potentiels de ces produits.
- Maintenir et développer des moyens financiers pour d'une part mener les études souhaitées, et d'autre part poursuivre et accroître les investissements matériels des scieries : lever les fonds disponibles au niveau national, booster l'offre du national en l'articulant avec les financements régionaux.
- Inclure dans les objectifs d'investissement les besoins de valorisation des gros bois (en particulier de hêtre).

[6] en articulation avec les actions menées au niveau national.

- Répondre au besoin de main d'œuvre formée aux métiers de la scierie, montrer la valorisation de la matière et promouvoir ces métiers par un rapprochement avec différents publics cibles (scolaires et demandeurs d'emploi). (cf. Axe emploi formation).
- Communiquer sur les potentialités de l'amont forestier et la capacité des acteurs à s'engager sur des plans d'approvisionnement, déterminants pour le déclenchement des investissements.
- Sur le chêne, mettre en place un plan d'investissement volontariste, s'appuyant notamment sur les mesures suivantes :
 - Dans le cadre de l'AMI (action 1.2), proposition d'un ciblage (par exemple via un taux bonifié) pour des projets liés au chêne, s'appuyant sur une contractualisation amont aval basée sur des prix objectifs de marché, toutes destinations confondues.
 - Enquête étude pour mettre à jour les plans d'investissements et prévisions de consommation des industriels locaux, dans ces conditions de marché, sur un cahier des charges identifié, permettant aux acteurs de l'amont de s'engager.
- Articulation avec le projet Interreg Forest Wood
- Articulation avec les organismes nationaux œuvrant dans la certification et les normes des bois (FCBA, CRITT Bois, Codifab, etc.)
- Articulation avec les dispositifs régionaux et locaux de promotion à l'international.
- Articulation avec les structures d'aide à la transmission d'entreprises : réseaux consulaires, boutiques de gestion, collectivités territoriales, etc.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Communication sur les produits transformés en région ; sensibilisation des collectivités territoriales au recours au bois local pour leurs aménagements paysagers, information des paysagistes sur la filière et l'approvisionnement, communication auprès des menuisiers, architectes. sur l'offre des produits des scieries régionales (cf. Axe Communication)
- Constituer un poids politique de la transformation des bois via une représentation syndicale régionale des scieurs.
- En complément de l'activité des coopératives, étudier la pertinence de développer un intermédiaire pour mobiliser les essences secondaires et rassembler les lots, qui pourrait permettre de libérer du temps pour les scieurs.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Par le développement de l'activité économique de transformation des bois en région, pérennisation et création d'emplois, développement des territoires,
- Réduction de la dépendance vis-à-vis des bois d'importation,
- Réduction de l'empreinte carbone de la construction rénovation bois, développement des circuits courts et d'une économie vertueuse sur le plan environnemental.

AXE 2 : CONSTRUIRE, RENOVER, AMENAGER EN BOIS LOCAL

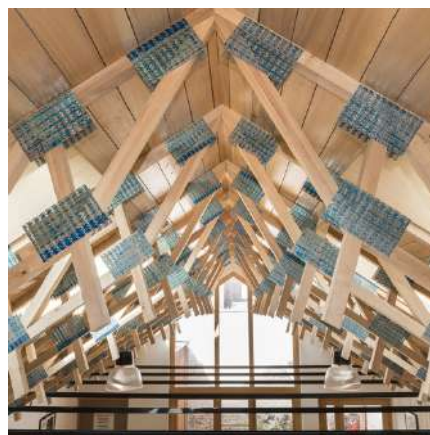
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Directement influencé par la Stratégie Nationale Bas Carbone de l'Etat français, le développement du bois dans le secteur de la construction doit être accompagné et porté par des acteurs majeurs qui influent sur les orientations techniques, réglementaires et politiques, tant au niveau national qu'europpéen. On peut faire le même constat sur le développement actuel des matériaux biosourcés, dont le bois fait partie.

D'ici 2050 la Stratégie Nationale Bas Carbone vise des volumes de bois dans la construction multipliés par 3 et une diminution de 95% des émissions du secteur du bâtiment, avec une étape intermédiaire en 2030 de réduction de moitié des émissions de GES[7] par rapport à 2015.

Les maîtres d'ouvrages publics et privés expriment de plus en plus leur envie d'emploi du bois dans la construction. Les raisons invoquées sont nombreuses : atouts écologiques et en premier lieu stockage de carbone, esthétique, perception en général de bien-être et de confort (odorat, toucher, acoustique interne, effusivité). La nouvelle Réglementation Environnementale 2020* devrait inciter à recourir davantage aux matériaux biosourcés dans la construction neuve, notamment au travers des seuils Carbone 2022, 2025, 2028 et 2031 en approche dite "dynamique". En rénovation, l'usage du bois est encore peu développé par rapport aux filières classiques.

Force est de constater que les isolants minéraux utilisés - majoritairement les mêmes qu'il y a 40 ans - et les menuiseries PVC (préconisées pour des questions d'entretien) ont des ACV* qui sont très médiocres. Enfin le problème du confort d'été est peu abordé dans notre région (notion de déphasage et d'inertie).



A l'inverse des matériaux minéraux, la mise en œuvre de bois et autres matériaux biosourcés, donc carbonés, nécessite des précautions de mise en œuvre et des niveaux de qualification plus poussés. La qualification RGE*, qui n'est pas spécialement orientée sur les matériaux biosourcés, est aujourd'hui le minimum requis pour une mise en œuvre de qualité. Elle doit être à la fois généralisée et renforcée dans ce sens afin de garantir la connaissance des spécificités de ces mises en œuvre pour confirmer la performance de ces solutions et éviter tous risques d'opération contre productive.

[7] Gaz à effet de serre

La volonté affichée de la requalification du bâti existant (lutte contre les passoires thermiques), la limitation de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain amènent à réfléchir à ce qui constituera l'essentiel des activités des entreprises de construction dans la décennie à venir, à savoir : la requalification des friches, des dents creuses, l'isolation et la surélévation des bâtiments existants.

Ces nouvelles demandes des collectivités locales, des bailleurs et des particuliers modifient les techniques et l'organisation de la chaîne de conception et de réalisation quelle que soient la taille des chantiers et des entreprises qui s'y attellent. La préfabrication et l'industrialisation testée actuellement pour pouvoir répondre à ces demandes nécessitent des adaptations des entreprises régionales de construction.

La volonté de massification de la réhabilitation renforce cette obligation de formation et de performance. Plus que jamais la filière bois doit prendre sa part dans le « hub » régional de la rénovation énergétique et dans la requalification urbaine.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Objectif 2.1 : Développer l'intégration du bois dans les programmes des bailleurs et promoteurs privés

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
2.1.1	Sensibiliser les bailleurs pour associer réhabilitation et surélévation afin de travailler sur la densification urbaine	Annuel	100 % des bailleurs sensibilisés en 2027
2.1.2	Mettre en place un Pacte Bois Biosourcés, y compris pour les promoteurs privés	2022-2027	25 % des bailleurs sociaux et des promoteurs signataires

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Trouver les aides pour la réalisation de 10 surélévations en bois local certifié et accompagner les maîtres d'ouvrage identifiés
- Sensibiliser les pouvoirs publics afin de faciliter les démarches administratives et l'obtention des permis de construire notamment en adaptant les PLU*.
- Poursuivre et développer le nombre de réunions techniques (acoustique, feu, normes de construction, etc..)
- Établir une compilation des différentes solutions techniques existantes, par détails d'exécution, en termes de modèles économiques et constructifs pour faciliter la massification de la rénovation énergétique.
- Sensibiliser les filières régionales biosourcées à la nécessité de leur structuration pour répondre à la demande à l'horizon 2030-2040.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Apporter les éléments concernant le bois à l'observatoire régional des coûts de construction et rénovation.
- Mettre en place un groupe de travail architectes - économistes de la construction - BET* pour étude surélévation sur existant.
- Proposer des réunions et des colloques réguliers sur les systèmes constructifs aussi bien en neuf qu'en rénovation.
- S'appuyer sur les retours d'expériences type Solar Décathlon Europe et Habiter2030 qui abordent des approches différentes tant sur l'emploi de matériaux biosourcés que sur le volet sociétal des logements.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Augmenter le nombre de constructions et de rénovations mettant en œuvre du bois afin de diminuer l'impact émission GES régional, dans le but d'atteindre la neutralité carbone visée dans le SRADDET.
- Développer l'économie des entreprises régionales au profit de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
- Permettre aux entreprises régionales par l'intermédiaire des formations filières à se positionner sur les appels d'offres régionaux.
- Positionner la région comme acteur de la réduction de l'impact carbone par une politique incitative accompagnant le secteur du Bâtiment.

Objectif 2.2 : Accompagner l'évolution des systèmes constructifs en neuf et rénovation

Aucune filière n'a aujourd'hui la capacité à elle seule de répondre aux enjeux carbone. Il faut donc que l'ensemble des filières travaillent ensemble tout en préservant chacune la structure qui lui est propre.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
2.2.1	Accompagner les entreprises dans les démarches d'Analyse du Cycle de Vie (ACV)	2023-2027	Nb d'entreprises accompagnées
2.2.2	Accompagner le développement des entreprises vers l'utilisation des bois locaux afin d'assurer une montée en compétence de celles-ci, et qu'il n'y ait pas de monopole restrictif dans la mise en œuvre des bois locaux	2022-2027	35% des entreprises de construction sensibilisées aux bois locaux en 2027
2.2.3	Développer le bois PEFC dans la construction, notamment par la réalisation d'un bâtiment certifié PEFC	2024-2027	Réalisation d'un bâtiment certifié PEFC en 2027
2.2.4	Développer les modes constructifs mixtes en faisant travailler ensemble les différentes filières, travail sur l'offre globale avec l'apport de l'entretien-maintenance dans le calcul carbone	2025	Nombre de chantiers mixant les types de construction

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Communiquer sur des préconisations techniques pour promouvoir une utilisation raisonnée et adapté du bois, plus que le volume (le bois au bon endroit)
- Développer la mixité des systèmes en lien avec les autres filières constructives.
- Développer des solutions de rénovation industrielle et préfabrication régionales pour répondre aux enjeux de la massification en région : mobiliser les entreprises sur l'industrialisation et la préfabrication tout en spécifiant qu'il s'agit de deux notions différentes, et que les TPE et PME ont leur place dans la préfabrication. Veiller à ce que les entreprises ne soient pas que des poseurs.
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage plus en amont dans l'élaboration technique des projets, afin de respecter les budgets prévus ou à prévoir.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Poursuivre la réalisation de bâtiments vitrines.
- Travailler avec des maîtres d'ouvrage privés (type FPI*), pour étudier des systèmes constructifs adaptés aux nouveaux objectifs des bâtiments.
- Promouvoir des solutions poteaux-poutres béton et remplissage façades bois et isolants biosourcés, travailler également avec des matériaux intérieurs plus neutres en carbone.
- Monter des partenariats industriels entre les unités de préfabrication régionales et les PME, adapter les équipes chantiers aux nouvelles compétences liés à la préfabrication et industrialisation
- Former les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre à la construction bois et aux différents systèmes constructifs, renforcer les équipes BET et ateliers, développer les qualifications spécifiques bois (ex : CLT).
- Travailler à ce qu'en marchés publics, si la solution bois est à prix équivalent voire moins chère, le bois soit choisi d'office : rôle moteur de l'Etat.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Développement d'une réponse régionale en vue d'une massification de la rénovation, d'une offre régionale structurée qui développe l'économie et les compétences dans les entreprises
- Positionnement de la région via REV3 comme un acteur sur l'innovation et le développement économique.
- Développement des compétences et des emplois.

Objectif 2.3 : Développer la capacité de nos entreprises

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
2.3.1	Accompagner à l'innovation et au numérique	Annuel	Nombre d'entreprises sensibilisées. Nombre de chantiers réalisés avec outils numériques.
2.3.2	Accompagner les marchés aux offres globales et macro-lots* bois	Annuel	Nombre de marchés lancés en macro-lots bois. Nombre de MOA* et entreprises sensibilisées.

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner financièrement (prêts garantis, etc.) les entreprises de construction pour se doter des outils en vue des perspectives de croissance, RE2020 ...
- Identifier et analyser les différents logiciels adaptés aux métiers de la filière, pour orienter chaque professionnel vers l'outil adéquat.
- Favoriser l'utilisation de logiciels professionnels, adaptés aux métiers de nos entreprises, dans l'enseignement secondaire et les organismes de formation (cf. Axe Emploi Formation).
- Travailler avec les MOA* et les MOE* afin que les maquettes numériques soient exploitables directement par les entreprises.
- Travailler à la rédaction de cahiers des charges types "macro-lots*", sensibiliser les MOA* aux macro-lots lors de la rédaction des appels d'offres.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Identifier les logiciels adaptés à chaque métier et en communiquer la liste descriptive aux professionnels.
- Créer les objets avec les bois locaux et les intégrer aux bibliothèques BIM*, réaliser un chantier complet avec la démarche BIM et des bois locaux.
- Réaliser un chantier en Lean Management pour réduire la pénibilité et les accidents du travail, en impliquant les MOA*, les MOE*, les entreprises mais également les organismes de prévention.
- Développer un réseau de formateurs "Numérique et/ou BIM*".
- Accompagner les entreprises à la construction hors site (préfabrication) 2D et 3D avec intégration de lots techniques, encourager le travail commun sur les différents lots : plusieurs entreprises sur le même site.
- Rencontrer les maîtres d'ouvrage afin d'associer les entreprises bois dans les équipes de conception.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Positionnement des Hauts-de-France comme région innovante sur les métiers du BTP.
- Réduction du nombre d'appels d'offres infructueux sur les marchés publics.
- Maintien et consolidation d'un réseau de PME-TPE sur l'ensemble du territoire.



AXE 3 : AMONT

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

« La forêt est au cœur des enjeux économiques, sociétaux et constitue une opportunité forte dans le cadre de la lutte du changement climatique et de la transition écologique : investir aujourd'hui dans la forêt, c'est agir pour le climat et pour le développement d'une économie verte et source d'emplois. »

Cette citation de l'ex-ministre de l'agriculture Julien Denormandie illustre en quelques mots l'importance que revêtent les espaces boisés et la pertinence à nous pencher sur les différentes problématiques qui les concernent.

Plus prosaïquement, on retiendra que la gestion forestière est, par définition, complexe car elle doit prendre en compte de multiples facteurs et surtout se déroule sur un laps de temps très long (plusieurs décennies), qui nécessite un engagement et une dynamique de long terme. Les décisions prises aujourd'hui permettront de faire naître la forêt du siècle prochain.

Les aléas climatiques et sanitaires, et donc les impacts que ceux-ci auront sur les peuplements, font partie intégrante du processus de prise de décision par le sylviculteur, sachant que toutes les données ne nous sont pas connues et qu'il convient de poursuivre les opérations de recherche et de test, en même temps que sont engagées les actions de sensibilisation et d'information à destination des propriétaires. La situation est telle qu'on ne peut rester attentiste et qu'il convient d'agir dès à présent sur plusieurs niveaux, pour que notre forêt continue à remplir les différentes fonctions que l'on attend d'elle.

Les actions développées dans cet axe visent 3 finalités principales, elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels. Cette liste n'est pas exhaustive et sera susceptible d'évolution. De nouvelles problématiques et sujets d'étude sont en effet susceptibles d'émerger dans les années futures, à l'image de celle visant à mettre en place une réflexion autour de la défense des forêts contre les incendies.

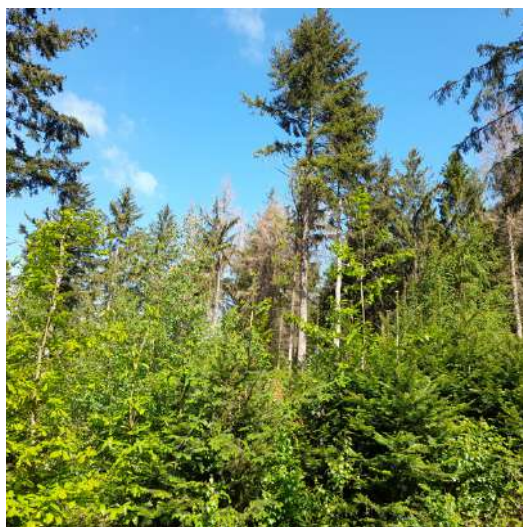
Accentuer la mobilisation des bois dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Cette thématique est en totale concordance avec l'objectif majeur de mobilisation supplémentaire des ressources en bois porté par le PRFB Hauts-de-France. Ainsi, en réponse aux freins identifiés dans le PRFB, le Master plan détaille un plan d'actions ambitieux à la hauteur des enjeux. Combinées les unes aux autres, ces actions seront garantes d'une gestion durable et multifonctionnelle de nos espaces boisés et permettront une mise sur le marché de produits répondant aux attentes de la filière régionale et à ses besoins.



Il est à noter que les effets induits de la mobilisation des bois sont transversaux à plusieurs axes du Master plan, à l'image de l'objectif 2 de l'axe 1 qui a identifié la nécessité de diversifier les valorisations des bois produits en région et de trouver de nouveaux débouchés. Cette réflexion conjointe entre acteurs de l'amont et de l'aval illustre parfaitement la synergie indispensable à notre filière puisque :

- En Hauts-de-France, nos forêts sont d'ores et déjà composées d'une diversité d'essences qui, pour certaines d'entre elles, ne sont actuellement pas valorisées en région, faute d'industries.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique et aux aléas sanitaires, une des préconisations majeures porte sur la diversification des essences dans le cadre du renouvellement de nos forêts. Il est donc fondamental de s'intéresser à cette question de la valorisation de ces futurs produits.



La nécessité primordiale de renouveler les peuplements

Cette étape particulière du cycle de la vie d'un peuplement forestier est déterminante et nécessite d'être identifiée en tant que telle, et ce pour les raisons suivantes :

- Un constat récurrent portant sur un déficit notable en matière d'effort de renouvellement des peuplements. Le constat n'est pas nouveau mais n'a fait que s'accroître pour de multiples raisons qui sont développées dans ce Master plan. Cela implique un vieillissement accru de nos peuplements, sachant que certains présentent déjà des signes marqués de dépérissements. Le précédent Master plan a permis d'enclencher une dynamique dans le rajeunissement des peuplements, mais cette démarche nécessite d'être amplifiée.



- Des évolutions climatiques, marquées d'une part par une tendance de fond déjà bien présente, mais aussi des épisodes climatiques extrêmes qui affectent d'ores et déjà notablement nos peuplements. Or, du fait de la longueur du cycle de production, il convient d'ores et déjà d'anticiper dans une certaine mesure la portée de ces évolutions climatiques, et d'œuvrer dès à présent pour renforcer la résilience des écosystèmes forestiers et leur permettre de continuer à remplir les multiples fonctions que l'on attend d'eux.

- 72% des espaces boisés appartiennent à une multitude de propriétaires privés qui sont autant d'interlocuteurs à accompagner. La question de l'accompagnement des sylviculteurs est primordiale pour s'assurer d'une réussite dans l'atteinte des objectifs. Elle constitue d'ailleurs un fil conducteur dans ce chapitre et un préalable indispensable à l'atteinte des objectifs.



Valoriser et développer les services écosystémiques et environnementaux associés

Les écosystèmes forestiers abritent une part importante de la biodiversité régionale, tant au niveau des espèces végétales que des espèces animales. Fruit de la gestion passée des forestiers publics et privés, cette biodiversité mérite une attention particulière à l'entretien des milieux les plus rares et à la valorisation des milieux qualifiés de plus ordinaires, mais qui hébergent néanmoins une biodiversité riche.

Ces écosystèmes sont soumis, eux aussi, aux effets du changement climatique. Mieux connaître leur fonctionnement et leur sensibilité aux aléas du climat constitue une priorité pour les forestiers ; des solutions pour anticiper les impacts de ces aléas doivent être identifiées et testées.

Par ailleurs, une attention sera portée à l'étude des nombreux services écosystémiques et environnementaux rendus par la forêt. On pense évidemment au captage de carbone, mais le spectre de ces services est bien plus large. Premier réservoir de biodiversité terrestre, les espaces boisés sont aussi reconnus pour l'impact positif qu'ils ont sur le maintien de la qualité de l'eau et des sols, le contrôle de l'érosion. Par leur action, les forestiers rendent aujourd'hui à la société nombre de services, et la question de la "rémunération" de ces services "écosystémiques" mérite d'être étudiée, d'autant que les demandes en la matière sont croissantes.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des actions à mener, celles-ci ont été regroupées en 6 objectifs principaux, eux-mêmes, déclinés en sous-objectifs et actions à mener.

Objectif 3.1 : Accentuer la mobilisation des bois dans une gestion durable des forêts

En totale cohérence avec le PRFB Hauts de France, les acteurs de la filière ont élaboré un plan d'actions permettant non seulement d'apporter une réponse aux freins identifiés à l'occasion de l'établissement du PRFB, mais qui a aussi pour ambition d'agir sur de nouveaux axes, et ainsi amplifier la mobilisation des bois tout en portant une attention forte sur le respect des écosystèmes forestiers.

Sous-objectif A : Renforcer le réseau de desserte forestière

Les places de dépôts, les routes forestières, les pistes et les réseaux de cloisonnements constituent des infrastructures indispensables à la mobilisation des produits bois :

- La mise en place de routes forestières et de places de dépôts permet de réduire les distances de débardage, limitant ainsi les impacts sur les sols et les perturbations en forêt. Ces infrastructures permettent également de sécuriser les chargements bord de route sans entrave à la circulation routière
- L'instauration d'un réseau de pistes et de cloisonnements au sein des peuplements permettent de concentrer le passage des engins et de rationaliser l'exploitation forestière, avec notamment pour finalité de préserver les sols, capital essentiel pour la gestion durable des forêts.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.1.A.1	Sensibilisation des propriétaires forestiers à l'importance d'instaurer un réseau de desserte (réunions de vulgarisation, FOGEFOR, etc..)	2023-2027	Création ou mise au gabarit de 4 km/an de dessertes et pistes forestières d'ici 2027.
3.1.A.2	Mise en place d'aides pérennes et incitatives aux infrastructures forestières : places de dépôts, routes forestières, pistes et réseaux de cloisonnements.	2023-2027	Création 20 places de dépôt sécurisées/an d'ici 2027
3.1. A.3	Accompagner les demandes des acteurs de terrain (propriétaires ou gestionnaires) visant à lever les freins réglementaires et/ou administratifs à la mobilisation des bois sur un massif forestier, mise en œuvre et animation des schémas de desserte.	2023-2027	Nombre d'acteurs accompagnés

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Maintenir une aide incitative, simple et pérenne, de 60 % à la création de places de dépôt et desserte avec accès sécurisé, cumulable avec les éventuels dispositifs existants.
- Maintenir une aide incitative à la création de cloisonnements d'exploitation cumulable avec les éventuels dispositifs existants.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Création d'une aide au conseil forestier englobant l'accompagnement à l'instauration d'un réseau de desserte (cf. Objectif 2- sous-objectif 2)
- Mise en place d'actions de communication à grande échelle (plaquettes, réunions) vers les élus locaux, visant à les sensibiliser :
 - aux enjeux de la gestion forestière/ mobilisation forestière,

- à la nécessité d'accéder en forêt pour mobiliser les bois, avec deux sous-axes :
 - A une échelle locale, faciliter la sortie des bois, lever les freins à la mobilisation (cf. arrêté de limitation de tonnage).
 - A une échelle macro, les sensibiliser sur les points de vigilance dans leurs réflexions plus générales d'aménagement du territoire : lors des réflexions sur l'urbanisation ou de mise en place d'une réglementation locale, éviter de créer des points noirs empêchant le passage de grumiers. Réfléchir à un couplage des projets avec la mobilité urbaine et de loisirs ainsi qu'avec les usages agricoles.
- Par une discussion avec les départements :
 - obtenir des autorisations gratuites de connexions à la voirie départementale,
 - adapter les sorties au gabarit des camions grumiers (connexion parfois supérieure à 12 m).
- Étendre au niveau régional les outils développés notamment dans l'Aisne, pour étudier la possibilité de créer des aires de stockage pour le regroupement par massif des produits bois (grumes, plaquettes forestières).
- En cas de demande exprimée émanant du terrain : financement de diverses actions d'animations et de vulgarisation auprès des propriétaires forestiers, pour les inciter à améliorer la desserte et le stockage des bois et sécuriser les accès par les grumiers et camions porte-engins.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Modernisation des dispositifs de mobilisation des bois en forêt et sécurisation du chargement des bois le long des voies publiques et des grandes infrastructures.
- Amélioration et préservation de la qualité des sols et des écosystèmes.
- Meilleure prise en compte de la protection des habitats forestiers et de leur protection contre le tassement des sols lors de l'exploitation, par le développement des cloisonnements d'exploitation.

Sous-objectif B : Renforcer les entreprises de travaux forestiers (ETF)

Les entreprises d'exploitation et de travaux forestiers constituent un maillon essentiel de la chaîne de mobilisation du bois et du reboisement (sylviculture, entretien des jeunes peuplements). Sans ces acteurs, la gestion durable ne peut se faire.

Or, aujourd'hui, les efforts visant à accroître le renouvellement et à accentuer la mobilisation des bois sont ralentis du fait d'un déficit d'ETF. Il convient donc de porter une attention toute particulière à ces acteurs de la filière, en intégrant notamment l'évolution des équipements et de la réglementation, le poids des investissements à réaliser, la nécessité de s'adapter au changement climatique, l'évolution des techniques de développement du bois énergie : ces entreprises doivent être accompagnées pour réussir leur adaptation, et jouer ainsi pleinement leur rôle dans la structuration de la filière.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.1.B.1	Équipement des entreprises de travaux forestiers par du matériel nouvelle génération (respect des sols, santé et sécurité au travail, offre de bois énergie) : engins équipés de tracks, sécateurs, grappins, etc.	Annuel	Montant des investissements réalisés
3.1.B.2	Accompagnement de l'ensemble des entreprises de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière dans leur adaptation aux mutations du marché : collectifs d'entreprises, réglementations, équipements, amélioration de leur performance économique, certification et qualification.	2023-2027	Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre d'accompagnements. Nombre d'emplois préservés ou créés.
3.1.B.3	Mise en œuvre d'outils simplifiant les démarches réglementaires liées aux chantiers, en lien avec les actions nationales.	2024	Diffusion d'outils.
3.1.B.4	Développer la certification forestière des entreprises d'exploitation forestière, en particulier PEFC et ETF Gestion Durable.	2023-2027	Nombre d'entreprises intégrées dans "ETF Gestion durable" ou PEFC

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Soutenir la structuration des ETF, identifier leurs demandes et leurs besoins :
 - Maintenir et pérenniser les aides à l'investissement, plus accessibles et adaptées aux besoins des entreprises,
 - Encourager et aider à la petite mécanisation : mini-pelle, exosquelette, nouveaux outils.
- Mettre en place un plan de formation conséquent et des sessions d'information couvrant toutes les entreprises et permettant d'adapter les compétences des salariés et dirigeants : sécurité et prévention des risques, réglementation, matériel, gestion d'entreprise, environnement...
- Développer la capacité de mobilisation des bois en encourageant la création d'entreprises : soutien aux créateurs dans l'accès aux financements et la consolidation de leur modèle économique.
- Pour répondre au déficit de vocation, communiquer, rendre les métiers attractifs (cf. Axe Formation et Axe Communication).
- Adapter les techniques sylvicoles à la mécanisation des entretiens sylvicoles, sans en augmenter les coûts.
- Améliorer la performance économique des entreprises en aidant à l'investissement sur des logiciels de gestion d'entreprise, de gestion de chantiers, de cartographie embarquée à jour des standards existants

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Poursuivre et développer les actions d'animation du réseau des ETF, ainsi que l'identification précise des entreprises concernées (entreprise, salariés, activités, parc matériel, etc.)
- Promotion de la démarche qualité "ETF Gestion Durable de la Forêt".
- Sensibilisation des entreprises à la nécessité de généraliser la contractualisation pluriannuelle des travaux afin, à terme, de sécuriser leur modèle économique. Cette sensibilisation peut notamment se faire via la mise en place d'actions incitatives, par exemple lors d'une demande de subvention régionale, en favorisant via un système de notation les entreprises qui contractualisent avec leurs ETF.
- Travail sur la prise en compte des services et gestes écologiques réalisés par les ETF dans leur rémunération (câblage des arbres, traitement des rémanents, etc.) des contrats types,

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Pérennisation et développement des emplois dans les entreprises ayant investi dans de nouveaux équipements et ayant ainsi accédé à de nouveaux marchés.
- Constitution d'une offre de prestation développant un maillage économique de proximité, conforme aux objectifs de mobilisation supplémentaire de bois (cf. Objectif 4 du PRFB).
- Par l'utilisation d'équipements modernes et sécurisés, amélioration d'une part des conditions de travail et de la sécurité des salariés de ces entreprises, d'autre part de l'image de ces métiers et donc de leur attractivité.
- Amélioration de la qualité des exploitations et de la préservation des sols et des écosystèmes.

Objectif 3.2 : Accentuer le renouvellement des peuplements en adaptant nos forêts aux pressions climatiques et sanitaires

Sous-objectif A : Accentuer les efforts de renouvellement

La tendance de fond, partagée par l'ensemble des acteurs de la filière, est connue :

- Certaines forêts souffrent d'un manque de sylviculture, voire d'un vieillissement prononcé des peuplements.
- Malgré une tendance positive observée ces dernières années, les efforts de renouvellement demeurent notoirement insuffisants ; le rythme actuel engendrerait un renouvellement complet de nos peuplements à l'échéance de plus de 300 années.
- Les évolutions climatiques et la survenue de nouveaux pathogènes ou l'accentuation de phénomènes connus sur nos forêts, impactent déjà notablement nos peuplements.

Pour atteindre cet objectif majeur, garant de l'avenir de notre forêt, la pérennisation des aides publiques au renouvellement et à l'amélioration des peuplements est bien évidemment un axe de travail important, ces mesures ayant notablement participé à l'accentuation des efforts de renouvellement constatés ces dernières années (aide AMI Dynamic Bois/ Plan de relance).

Mais il paraît aussi important de coordonner et d'organiser les différentes initiatives privées existantes. Complémentaires entre elles, ces aides permettent de réduire le reste à charge pour le propriétaire, facilitant ainsi sa prise de décision de renouveler les peuplements.

Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que fort heureusement, nombre de peuplements ne répondent pas aux critères des aides publiques et/ou privées, mais qu'il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent aussi être rajeunis. La réflexion portant sur la fixation des essences à renouveler est là aussi fondamentale et il convient que ces propriétaires puissent, eux aussi, bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs en fin de Master plan
3.2.A.1	Mettre en place un système pérenne d'aides publiques au renouvellement des peuplements	2023-2027	Effort de renouvellement : - 450 ha/an en forêt privée - 800 ha/an en forêt publique (dont 300 ha/an en plantation ; le reste en régénération naturelle) Total : 6 250 ha renouvelés à l'échéance du Master plan.
- 3.2.A.2	Coordonner, organiser les initiatives privées de financement de plantation pour mieux les faire connaître	2023	Veille sur les financements disponibles en ligne. Surfaces renouvelées ayant bénéficié de ces financements.
3.2.A.3	Développer en région les outils d'évaluation du risque climatique.	2023-2027	Formation aux nouveaux outils pour les gestionnaires Réalisation de 450 diagnostics pédo-climatiques.
3.2.A.4	Indépendamment de l'existence d'aides financières au renouvellement, sensibiliser les propriétaires forestiers à la nécessité de porter des efforts de renouvellement	2023-2027	Forêt privée : 20 réunions de vulgarisation à la fin du Master plan qui aborde le thème du renouvellement Forêt publique : sensibilisation des élus communaux propriétaires de forêts, développement portail des collectivités.
3.2.A.5	Mise en place d'une aide au conseil forestier facilitant la mise en relation entre les propriétaires forestiers et les gestionnaires forestiers	2023-2027	Nombre de conseils mis en place

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

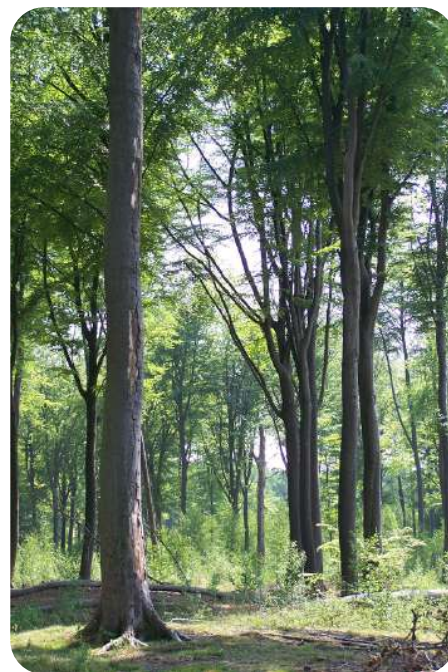
- Concernant l'instauration d'un système d'aides financières au renouvellement des peuplements, veille sur les points suivants :
 - Simplicité de mise en œuvre (ex : devis / barème forfaitaire revu régionalement),
 - Accessible au plus grand nombre, permettant ainsi aux petites unités de gestion d'y accéder (ex : abaisser le seuil de dépôt de dossier à 2 ha),
 - Incitation par le taux de prise en charge (atteindre 60% d'aide),
 - Proposition d'une analyse / révision des cahiers des charges d'accès aux aides (en cohérence avec pratiques sylvicoles).
- Concernant la centralisation des différentes initiatives privées de financement de plantation :
 - Réflexion à mener sur l'opportunité d'intégrer des initiatives nationales[8] ou de déployer la communication sur un site régional,

[8] Notamment via le site national "Plantons des arbres" animé par Fibois France.

- Veille sur le recensement des différentes initiatives privées et leurs cahiers des charges ; effort de reformulation, mise en comparaison des cahiers des charges permettant une meilleure compréhension de ces derniers et un choix éclairé des propriétaires de s'inscrire dans l'une ou l'autre des démarches.
- Développer les outils d'évaluation du risque climatique (BioClimSol, cartes prédictives des stations forestières...) et les diffuser auprès des gestionnaires et des propriétaires afin d'accroître leur déploiement sur le terrain.
- Disposer d'ETF de travaux sylvicoles pour entretenir les jeunes peuplements (voir sous-objectif B de l'objectif 3.1).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Financement de diverses actions d'animations et de vulgarisation (visites conseils, réunions de vulgarisation, FOGEFOR, CETEF etc..) pour faire la promotion de ces différentes mesures et outils d'aide au diagnostic
- Poursuite du développement des outils de prise en compte du changement climatique pour le renouvellement des forêts, la biodiversité forestière, en complément des outils existants (exemple : Bioclimsol / ClimEssences / diagnostics pédoclimatiques)
- Restaurer l'équilibre sylvo cynégétique faune-flore, permettant un renouvellement des peuplements financièrement et économiquement acceptable (cf. objectif 3.4).
- Mise en place d'actions de communication à grande échelle vers les élus et le grand public pour lever les conflits liés notamment aux coupes de renouvellement, et sensibiliser plus largement sur l'importance de gérer les peuplements (cf. axe Communication).
- Développer les documents de gestion durable des forêts et inciter à réaliser les coupes et travaux associés, notamment avec le développement des CBPS+*, des RTG*, et des PSG* volontaires.
- Aide au conseil forestier : veiller à ce que ces aides soient simples à solliciter et couvrent un large spectre d'actions. L'important étant de favoriser la mise en relation entre propriétaires forestiers et professionnels de la gestion.



IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Un renouvellement accentué des peuplements, plus résilients et diversifiés, mieux armés vis-à-vis du risque climatique qui s'intensifie.
- Une forêt plus résiliente, pérenne et diversifiée, qui produit et fournit des services aux territoires.
- Un effort accru consacré aux plus petites unités de gestion, en lien avec le PRFB.

Sous-objectif B : Innover dans les pratiques de renouvellement et de gestion forestière.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs en fin de Master plan
3.2.B.1	Mise en place d'expérimentations au renouvellement sur plusieurs temporalités, tester de nouvelles essences sous forme d'îlots d'avenir	2023-2027	Installation de : - 20 nouvelles placettes (hors peupliers) sur la période du master plan, - 15 îlots d'avenir / an Suivi de 70 sites.
3.2.B.2	Établissement de synthèses sur les placettes existantes	2023-2027	Diffusion des documents
3.2.B.3	Développement de solutions sylvicoles innovantes et économiques de renouvellement et d'entretien des jeunes peuplements	2023-2027	5 parutions ou événements de communication sur l'expérimentation
3.2.B.4	Veille sur les projets nationaux en cours pour en faire émerger des initiatives locales et les porter à connaissance	2023-2027	Nombre de réunions CTUR* organisée avec pour thème le transfert de connaissances en lien avec le résultat issu des parcelles d'expérimentation.
3.2.B.5	En complément des parcelles d'expérimentation (cf. nouvelles méthodes sylvicoles), installer des parcelles de démonstration, support de démonstrations sylvicoles prenant le relais des parcelles arrivées à échéance.	2023-2027	20 nouvelles placettes de démonstration. 2 expérimentations multisite avec les CETEF

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

Pour les parcelles d'expérimentation et de démonstration :

- Pouvoir tester différents types de matériel végétal : essences nouvelles, provenances différentes.
- Tester différentes implantations et combinaisons spécifiques.
- Concernant le développement des solutions sylvicoles innovantes et économiques :
- Tester de nouveaux outils (ex : mécanisation des opérations de plantations et/ou d'entretien) en lien avec l'action autour de l'accompagnement des ETF (pénibilité des métiers).
- Commun aux deux :
- Coordination par le CRPF et le RDI* ONF en tant qu'organismes de recherche et développement.
- Déploiement d'expérimentations multisite avec les CETEF.
- Porter à connaissance et déploiement d'axes de travail en partenariat avec les acteurs de la filière bois.
- Diffusion des informations et synthèses par différents canaux d'information (site internet, articles, réunions).
- Démultiplier les vitrines facilement vulgarisables auprès des propriétaires.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Financement du suivi à long terme des parcelles d'expérimentation / démonstration.
- Communication auprès des propriétaires (via CETEF notamment) et des gestionnaires sur les résultats obtenus et les orientations favorables à l'adaptation des forêts.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Garantir le renouvellement des forêts de façon pérenne face au changement climatique.
- Avoir un réseau régional servant de relais de communication pour les professionnels et les propriétaires.
- Pouvoir appliquer en région les travaux nationaux sur l'expérimentation forestière en forêt.

Sous-objectif C : Création d'un observatoire des plants / fournir plant en qualité, en diversité et en quantité aux propriétaires forestiers

Aujourd'hui le renouvellement des forêts se heurte à une pénurie chronique de plants forestiers (MFR*), phénomène qui tendra à s'amplifier dans les prochaines années, notamment du fait de l'accentuation des efforts de renouvellement de peuplement que la profession mettra en œuvre par ailleurs.

Or, produire un plant nécessite 2 à 3 ans. Il est donc urgent d'agir pour qu'un lien étroit se fasse entre pépiniéristes et sylviculteurs, afin que les premiers puissent anticiper leur production et répondre aux besoins des seconds, en prenant en compte le changement climatique qui obligera à introduire (et donc à produire en pépinière) de nouvelles essences ou des provenances plus méridionales.

Objectifs généraux :

- Anticiper les difficultés d'approvisionnement, donner une visibilité aux forestiers sur la disponibilité des plants à court terme,
- Renforcer la communication entre acteurs et permettre une production de nouvelles essences et provenances permettant de répondre au contexte environnement climatique changeant,
- Fournir des indicateurs fiables en termes d'effort de reboisements.

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.2.C.1	Anticiper et développer les contrats de cultures avec les pépiniéristes et fournisseurs de plants pour la visibilité de tous.	2023-2027	Progression des volumes de graines récoltées et achetées. Evolution du nombre de plants produits en région / surfaces plantées
3.2.C.2	Mise en place un observatoire graines et plants, à partir des actions menées par Fibois France sur le sujet	2024	
3.2.C.3	Accompagner le développement des entreprises actuelles, favoriser l'implantation de nouveaux fournisseurs.	2024-2027	
3.2.C.4	Augmenter les quantités de graines récoltées : recensement de nouveaux peuplements, diagnostic sur peuplements actuels sur capacité de fructification	2023-2027	

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Contribution aux enquêtes récurrentes menées par Fibois France auprès des pépiniéristes afin de connaître l'état de la production et les perspectives, et de tendre vers une identification des flux.
- Assurer le développement des pépiniéristes afin que leur production réponde aux besoins:
 - Aider aux investissements : chambre froide, matériel, ...
 - Favoriser la contractualisation : contrats de culture.
- Identifier et récolter les graines des arbres ou peuplements de provenances ou d'essences adaptées au changement climatique (provenances de chêne sessile ou de hêtre méridional, peuplements de chêne pubescent...). Tester de nouvelles productions : essences adaptées au changement climatique.
- Renforcer l'approvisionnement en graines :
 - Prospection et classement de peuplements, avec validation annuelle des possibilités de récolte sur les peuplements déjà classés,
 - Analyse de la chaîne de récolte et graineterie,
 - Si nécessaire revoir la contractualisation des récoltes.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Sur le long terme, financer l'animation de cet observatoire des plants.
- Mettre en place une aide régulière (intégration au dispositif d'aides aux investissements matériels forestiers) destinée aux pépiniéristes pour la modernisation de leur outil de production.
- Soutenir financièrement le classement de nouveaux peuplements et la récolte des graines.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

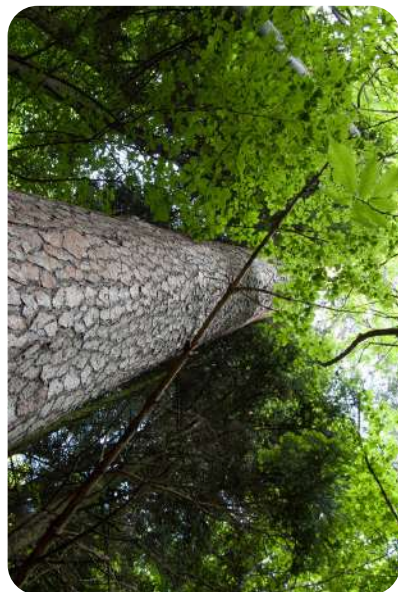
- Garantir le renouvellement des forêts, par la constitution d'une offre en plants conforme aux objectifs de renouvellement supplémentaire (cf. Objectif 4 du PRFB, Plan de relance), dans le développement d'un maillage économique de proximité.
- Développer et moderniser les entreprises de production régionales, pérenniser et développer les emplois dans les entreprises ayant investi dans de nouveaux équipements et ayant ainsi accédé à de nouveaux marchés.
- Amélioration des conditions de travail et de la sécurité des salariés de ces entreprises, par l'utilisation d'équipements modernes et sécurisés.

Objectif 3.3 : Augmenter les surfaces gérées durablement

En matière sylvicole, il convient de garder à l'esprit deux données fondamentales :

- La gestion forestière repose sur un cycle de production long qui va au-delà de celui de la vie d'un humain.
- Les propriétaires forestiers ont très souvent une activité professionnelle très éloignée de la sylviculture.

Par ailleurs, l'étude des données IGN menée dans le cadre de l'élaboration du PRFB a mis en évidence que les propriétés bénéficiant d'une garantie de gestion durable (PSG*) bénéficient d'un taux de prélèvement plus élevé que celles sans DGD*. Cette donnée illustre l'importance d'accentuer la surface de forêts bénéficiant d'un document de gestion durable.



En effet, l'élaboration d'un DGD constitue une occasion intéressante pour les propriétaires de faire un diagnostic précis de leur propriété, en échangeant avec des professionnels sur les diverses opportunités de valorisation de leurs parcelles, pour définir ensuite un plan d'actions en phase avec leurs attentes et leurs moyens. Cet échange permet aux propriétaires de lever les éventuelles incertitudes, de mieux se projeter et in fine d'engager de manière sereine la mise en place du plan de coupes et travaux. L'élaboration d'une garantie de gestion durable constitue donc une porte d'entrée intéressante pour dynamiser la gestion.

Même si en termes d'efficience des moyens, on privilégiera les actions au profit des propriétés de plus de 4 ha, nous resterons bien évidemment à l'écoute des sollicitations portées par des propriétaires de moindre surface. En effet, des expériences passées ont montré qu'une gestion concertée entre plusieurs propriétaires de moindre superficie était tout à fait possible et synonyme de dynamisation intéressante de la gestion au sein d'un massif.

Sous-objectif A : Augmenter la surface gérée durablement

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.3.A.1	Atteindre un taux de couverture en Plan simple de gestion volontaire de 29% des forêts de 10 à 25 ha	2023-2027	Nombre de DGD volontaires déposés (PSG, RTG, CBPS). Nombre de propriétés disposant d'une cartographie des stations forestières
3.3.A.2	Atteindre un taux de couverture en RTG* et CBPS* coupes et travaux de 7% des forêts de 4 à 10 ha,	2023-2027	
3.3.A.3	Développer les plans simples de gestion concertés	2023-2027	
3.3.A.4	Pour les forêts soumises au régime forestier : atteindre un taux de couverture en DGD de 95 % via le développement des RTG	2023-2027	Taux de couverture.
3.3.A.5	Atteindre un taux de couverture de forêt certifiée de 55 %	2023-2027	Taux de couverture
3.3.A.6	Accompagner le boisement sur terre agricole qui est réalisé chaque année	2023-2027	Nombre d'ha accompagnés

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre en place une aide incitative simple et durable à la réalisation de documents de gestion durable (PSG volontaire, concerté, RTG* ou CBPS*) et/ou de cartographie et supports d'aide à la décision (cartographie des stations attachées à un DGD).
- Assurer une animation auprès des propriétaires forestiers sur l'intérêt des documents de gestion durable et de leur mise en œuvre, y compris auprès des propriétaires de petites surfaces (CBPS+* et RTG*). Nécessité de financer cette animation.
- Appuyer techniquement les boiseurs en plein pour adapter les plantations aux conditions environnementales et au changement climatique.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Développer et vulgariser des outils de gestion durable des forêts.
- Inciter à l'établissement de DGD volontaires pour les propriétés de moins de 25 ha, en particulier par des PSG volontaires, RTG, adhésions aux codes de bonnes pratiques sylvicoles incluant un programme de coupes et travaux et RTG, dans une recherche de viabilité économique.
- Assurer le suivi des plantations accompagnées dans le temps pour les petites surfaces.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Couverture plus importante de forêt sous garantie de gestion durable, gage d'une gestion forestière plus dynamique et d'un développement de l'économie forêt-bois respectueux des enjeux environnementaux et sociaux.

Sous-objectif B : Agir sur la fragmentation de la propriété privée

Concernant cet objectif en particulier, une vigilance sera portée sur les montants engagés en perspective des résultats attendus : il est important de garder en tête les deux dimensions, volumes sur les grandes surfaces et actions visant à regrouper les petits propriétaires. Sur ce point, 2 axes de travail sont envisagés :

- Œuvrer à la résorption du morcellement forestier, préalable à la mise en œuvre de la gestion forestiers (cible principale : propriété de moins de 4 ha ou gestion des enclaves),
- Travailler sur le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, accentuer la mobilisation sur la petite propriété forestière (cible principale : propriété de 4 ha et plus).



N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.3.B.1	Animation du module bourse foncière sur le site "La forêt bouge"	2027	Actualisation du site la forêt bouge
3.3.B.2	Mise en place d'une aide financière à la restructuration foncière (cf. action à mener auprès des conseils départementaux)	2027	Relevé des échanges avec les conseils départementaux
3.3.B.3	Action de gestion concertée menée sur des petites propriétés	2023-2027	1 document de gestion concertée
3.3.B.4	Accompagner un EPCI dans une opération d'échange multilatéral sur du foncier forestier pour restructurer un massif.	2024-2027	1 EPCI accompagné

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Étudier notamment avec les Conseils Départementaux, les modalités d'une prise en charge d'une partie des frais des actes de vente ou d'échanges de petites parcelles (ventes inférieures à 4 ha).
- Financement de diverses actions d'animations et de vulgarisation pour faire la promotion de ces différentes mesures et/ou visant à une amélioration du foncier et/ou de la gestion concertée.
- Travail de communication et d'animation sur le morcellement forestier et les solutions attenantes

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Une surface gérée accrue

Objectif 3.4 : Restaurer et garantir l'équilibre sylvo-cynégétique

Sous-objectif A : Consolider les données de l'état des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique en région, définir les massifs en déséquilibre (points rouges / points noirs)



Extrait du PRFB : "Pour objectiver et partager le constat sur l'équilibre sylvo-cynégétique, il est indispensable dans un premier temps que les parties prenantes que sont les services de l'Etat, les propriétaires et les gestionnaires forestiers, l'ONF et les chasseurs partagent leurs données."

Or, aujourd'hui, les données factuelles au sein de la forêt privée sont d'une part peu nombreuses, d'autre part non centralisées. Ce 1er sous-objectif vise à remédier à cette situation et ainsi fournir des données fiables aux représentants forestiers au sein de la commission paritaire sylvo-cynégétique de la CRFB.

Le PRFB mentionne notamment que “cette évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique doit également être réalisée dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre des documents de gestion durable, lesquels sont pris en compte dans la fixation du plan de chasse, en application de l'article L.425-6 du code de l'environnement”. En fonction des situations, l'évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique peut se réaliser à deux échelles différentes :

- celle d'un massif forestier, d'une unité de gestion cynégétique ;
- celle plus réduite d'une propriété forestière.

On œuvrera donc sur ces deux échelles. Une attention particulière sera portée sur la collecte et le partage de données en temps réel, de façon à ce que les données collectées conservent leur pertinence.

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.4.A.1	Estimation de la pression cynégétique par l'élaboration ou la mise en œuvre des documents de gestion durable et/ou de visites conseils et visites mi-parcours. Intégration dans la plateforme nationale dégâts de gibier.	2023-2027	100 états des lieux de la pression gestion cynégétique lors de l'instruction PSG. Etat des lieux conduits tous les 3 ans sur chacune des 55 forêts domaniales
3.4.A.2	Déclaration des dégâts aux parcelles en renouvellement sur la plateforme nationale dégâts de gibier (Méthode Brossier/Pallu)	2023-2027	Nombre de signalements réalisés

Sous-objectif B : Mettre en œuvre la concertation autour de la question de de l'équilibre sylvo-cynégétique / Œuvrer au renouvellement des peuplements dans un contexte d'équilibre sylvo-cynégétique

Cette concertation se fera en lien avec les travaux /échanges au sein de la CRFB et de sa commission paritaire sylvo-cynégétique, mais devra être aussi déclinée plus localement. Il s'agira aussi de prendre en compte la situation actuelle qui implique la mise en œuvre quasi-systématique de protections (protections individuelles et/ou engrillagement) contre le gibier. Or, pour rappel, le PRFB prévoit que “l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique devrait dispenser, à terme, les sylviculteurs d'utiliser systématiquement des protections individuelles”.

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.4.B.1	Organisation de journées de sensibilisation conjointes entre chasseurs et forestiers en s'appuyant sur des départements pilotes (ex : Oise)	2023-2027	3 journées de réunion / sensibilisation par an
3.4.B.2	Mise en place de sites pilotes départementaux /support pour les formations (cf. action 3.4.B.1)	2023-2027	3 sites pilotes
3.4.B.3	Mise en œuvre d'instances et de concertation autour des secteurs et propriétés identifiées. Réalisation de diagnostics partagés sur les parcelles en renouvellement, avec une attention particulière sur la plantation ayant bénéficié aides publiques.	2023-2027	Nombre de diagnostics « plantation » réalisés. Pourcentage de plantations réalisées sans système de protection.
3.4.B.4	Mise en place d'actions de sensibilisation visant à retirer les protections plastiques individuelles une fois que celles-ci ne sont plus nécessaires	2023-2027	Nombre d'actions menées.

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Instauration d'une instance de partage de données et d'échanges associant notamment les élus qui siègent à la CRFB et/ou au sein de la commission paritaire sylvo-cynégétique.
- Appui financier à cette récolte de données sur le terrain, celle-ci pouvant-être mise en œuvre sous différentes formes et par différents acteurs.
- Partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs pour le suivi de l'évolution de la pression cynégétique sur des massifs identifiés (IC).
- Pour la forêt privée : nécessité de déploiement de l'outil de saisie en ligne.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Une vigilance forte devra être portée sur la manière dont ces données seront collectées : il sera important d'œuvrer dans le cadre d'un protocole de relevés commun.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Mise en application effective d'un objectif majeur du PRFB.
- Meilleur taux de réussite de plantation lié à une diminution des dégâts.
- Diminution du coût des plantations et donc des sommes engagées dans le cadre des aides publiques accordées pour le renouvellement des peuplements.
- Par la réduction des protections individuelles en forêt, moins de déchets et de matériaux énergivores (plastiques et métal) (cf. enlèvement des protections et recyclage de celle-ci)

Objectif 3.5 : Plan Peuplier

En lien avec les actions menées sur la valorisation de nos bois locaux, un programme spécifique sera déployé autour du peuplier. Les objectifs sont multiples :

- Pérenniser une démarche de filière en poursuivant l'animation du groupe de travail régional (la Cellule Peuplier) composé de représentants de tous les maillons de la filière peuplier des Hauts-de-France ;
- Dynamiser la filière peuplier en sensibilisant les propriétaires sur l'importance du reboisement après coupe et des travaux indispensables à réaliser pour obtenir des peupliers de qualité (taillages de formation et élagages) ;
- Améliorer le partage des connaissances entre acteurs : un manque de communication sur les avancées de la recherche est observé et les acteurs de terrain ont parfois des difficultés à appréhender les exigences/opportunités liées aux différents cultivars ;
- Renforcer les liens entre l'amont et l'aval de la filière de façon à ce que cette dernière puisse anticiper les produits qui arriveront sur le marché.

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.5.1	Réalisation d'essais expérimentaux sur de nouveaux cultivars ⁹	2023-2027	Nombre d'essais
3.5.2	Partage des informations sur les suivis annuels des parcelles d'expérimentation (public cible : propriétaires/gestionnaires /CETEF). En lien avec sous-objectif 3.2.B.	2023-2027	Diffusion des informations
3.5.3	Élaboration d'un document synthétique sur l'élagage et les tailles de formation du peuplier (public cible : propriétaires forestiers)	2022	Diffusion du document
3.5.4	Élaboration d'une synthèse technique des résultats issus de l'ensemble du réseau d'expérimentation peuplier pour améliorer la connaissance des différents acteurs sur les cultivars actuellement testés (public cible : pépiniéristes et gestionnaires)	2023	Diffusion du document. Nombre d'acteurs sensibilisés.
3.5.5	Sensibilisation du grand public à la populiculture à travers les stands et salons forestiers, la rédaction d'articles dédiés et la diffusion de supports d'information (panneaux peuplier de France Bois Forêt)	2023-2027	Nombre d'événements et actions de communication.
3.5.6	Démarche pro-active sur la sylviculture du peuplier permettant de produire du bois de qualité (dont mise en place d'une aide à l'élagage), de réduire la pénibilité du travail, de mieux prendre en compte les aspects environnementaux dans les peupleraies ou encore de moderniser et adapter le matériel à la populiculture à travers diverses innovations de filière	2023-2027	Aides mises en place, enveloppe financière, nombre de bénéficiaires
3.5.7	Identifier les cultivars dont la qualité technologique des bois trouvera un usage auprès des industriels.	2023-2027	Nombre de cultivars identifiés
3.5.8	Actions de sensibilisation vis-à-vis des élus autour de la gestion des peupleraies.	2023-2027	Nombre d'élus sensibilisés

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Rapidité de diffusion des résultats des suivis sur les parcelles d'expérimentation.
- Appui financier à la mise en place et au suivi des parcelles d'expérimentations ; celle-ci pouvant être mise en œuvre par différents acteurs.
- Présentation à la Région d'un dispositif d'aide financière à l'élagage des peupliers pour inciter les propriétaires à réaliser ces travaux indispensables à la qualité de bois attendue chez les industriels

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Actions de sensibilisation afin de combattre l'image négative que le peuplier peut présenter pour certains publics (cf. présence de peupleraies dans des zones humides ou en bordure de cours d'eau, c'est-à-dire dans des lieux reconnus comme susceptibles d'une forte plus-value environnementale). Ces actions cibleront les propriétaires forestiers, le grand public, les organismes environnementaux (type CPIE) afin de les informer sur la populiculture durable

[9] En lien avec les actions sur l'expérimentation évoquée en sous-objectif 3.2.B.

Le PRFB mentionnant que “L’expertise de la ressource en peuplier réalisée par des industriels aurait mis en évidence une moindre qualité des produits régionaux (qui s’expliquerait notamment par un déficit d’élagage et de taille de formation), paramètre qui aurait contribué au choix d’implantations de ces industriels hors de la région”, la mise en œuvre du Plan Peuplier permettra d’améliorer la qualité des bois produits en région, de sensibiliser les différents publics à la populiculture et de redonner une dynamique positive à cette dernière en région.

Objectif 3.6 : Mieux connaître, faire reconnaître et valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt

Les espaces boisés fournissent un nombre conséquent de services écosystémiques qui vont bien au-delà de celui de la production de biens ligneux. Or, aujourd’hui la seule source de revenus pour les propriétaires forestiers est issue de la vente de bois (et dans une certaine mesure de la location du droit de chasse).

A l’heure où les attentes vis à vis des espaces boisés s’accroissent et sont susceptibles d’impacter la gestion forestière, il paraît pertinent de s’interroger sur la valorisation et la rémunération de ces autres services écosystémiques, à savoir notamment :

- Les services de régulation, avec notamment le rôle désormais clairement identifié que joue de la forêt en matière de captation du carbone, mais aussi l’impact positif des espaces boisés en matière de qualité et de purification des eaux qui alimentent les nappes phréatiques, ou encore, plus ponctuellement, la protection apportée par les espaces boisés dans le cadre de certains aléas naturels ;
- Les services culturels et récréatifs : la forêt est un lieu de détente et d’activités variées ;
- Les espaces boisés constituent aussi bien évidemment des habitats et abris pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Par ailleurs, sachant que la forêt est un espace complexe, un écosystème lui-même en pleine mutation face aux effets du changement climatique, il s’agit aussi de mieux le connaître et ainsi mieux appréhender ses propres évolutions et l’impact qu’elles auraient sur les différents services écosystémiques rendus.

Cela passe notamment par le recueil des éléments d’informations et de connaissances sur la biodiversité existant en forêt, qu’elle soit ordinaire ou remarquable et patrimoniale. Mais il est également nécessaire d’objectiver réellement les impacts tant positifs que négatifs de la gestion forestière sur ces écosystèmes. Cette question est d’importance lorsque l’on sait que les espaces forestiers sont identifiés comme le premier réservoir de biodiversité terrestre et à ce titre font face à de forts enjeux de préservation.



Sous-objectif A : Étudier les écosystèmes forestiers, mieux prendre en compte les milieux associés et la biodiversité

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.6.A.1	Poursuivre l'observation des écosystèmes forestiers à travers les relevés de données climatiques (indicateurs du changement climatique) et de caractérisation des peuplements et de la flore associée : phénologie, données dendrométriques, phytosociologie, etc. (dispositif OREF)	2023-2027	4 synthèses OREF
3.6.A.2	Mieux connaître les interactions écosystémiques qui existent dans les peuplements forestiers ainsi que les impacts (positifs comme négatifs) liés à la sylviculture. Identifier la biodiversité liée aux différents stades forestiers (coupe rase, plantation, peuplements matures, essences allogènes etc.)	2023-2027	Recueil des données, diffusion
3.6.A.3	Développement des actions favorisant la biodiversité en forêt : expérimentation de lutte biologique, création/restauration de milieux associés (mares, lisières étagées, clairières), création d'aides type MAE Forestiers - voir sous-objectif B	2023-2027	Nombre de dispositifs incitatifs mis en place
3.6.A.4	Développement de l'utilisation de l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) en forêt privée : formation, animation, réseau, pratiques d'amélioration	2023-2027	Nombre de sites avec diagnostic IBP
3.6.A.5	Valorisation et diffusion des actions menées au profit de la biodiversité menées par les forestiers.	2023-2027	
3.6.A.6	Développer les échanges et la concertation avec les associations environnementales pour les sensibiliser aux enjeux d'une gestion durable (en lien avec le volet Communication).	2023-2027	Nombre de journées d'échange. Nombre de partenariats formalisés avec ces acteurs.
3.6.A.7	En lien avec Axe Communication : sensibilisation des différents publics à la biodiversité forestière et au lien qui existe entre cette dernière et la gestion forestière, à travers des réunions de vulgarisation, des animations grand public lors de salons forestiers, d'articles dans les journaux forestiers, etc.	2023-2027	Nombre d'actions d'animation réalisées (animation, chantier participatif). Nombre de publication / articles parus

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Rechercher les contributions de partenaires spécialisés dans l'observation de la faune et la flore pour compléter les données de l'observatoire.
- Disposer des données.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Concernant IBP :
 - Animation des journées autour des outils IBP,
 - Création d'une aide financière à la mise en œuvre de l'IBP (par ex : lors du renouvellement des DGD, à l'image de l'aide à la cartographie des stations).

- Concernant OREF :
 - Communication auprès des propriétaires et des gestionnaires sur les résultats obtenus et les orientations favorables à l'adaptation des forêts.
 - Animation d'un comité de pilotage des actions.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers, pour une meilleure préservation pour les générations futures.
- Des forêts plus résistantes au changement climatique, contribuant au maintien des écosystèmes.

Sous-objectif B : Comment rémunérer les services écosystémiques rendus par le forestier ?

La forêt contribue au bien être des populations et à l'attractivité locale. Elle apporte beaucoup aux territoires. Fragilisées par la dérive climatique, les surdensités de gibier, la fréquentation qui s'amplifie, avec des demandes sociales et environnementales de plus en plus fortes et parfois contradictoires, ces forêts amènent les territoires à désormais s'interroger pour les soutenir et les accompagner dans les défis du XXIème siècle.

Les revenus du propriétaire sont assurés par les ventes de bois et éventuellement par les locations de chasse. Durement affectée par le changement climatique et les attaques parasitaires, la marge du propriétaire s'est dégradée inexorablement ces dernières années, rendant les investissements nécessaires au bon état des forêts de plus en plus complexes et peu rentables.

Parallèlement nous assistons à une augmentation des attentes sociétales et environnementales : protection de la biodiversité impactant le revenu du propriétaire, accueil du public et destination touristique, préservation du paysage et du cadre de vie, protection et régulation de l'eau, protection contre l'érosion des sols, services culturels et éducatifs, services climatiques, etc... ; les seuls revenus du bois et de la chasse ne permettent pas de répondre favorablement à ces nouvelles demandes.

N°	Actions	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
3.6.B.1	Identification des expériences déjà menées sur ce sujet hors région et réflexion sur l'opportunité de les reproduire en région	2024	
3.6.B.2	Mise en place d'expérimentations en région (réflexion quant à l'opportunité de création d'aides du type MAE* forestières, contractualisation des services rendus par la forêt sur des fonctions eau)	2023-2027	Nombre d'expérimentations réalisées. Nombre de milieux associés créés ou restaurés
3.6.B.3	Développement de partenariats avec collectivités et partenaires types PNR (animations, financement d'équipements, installations).	2023-2027	- Forêt privée : état des lieux sur les partenariats noués, dont ouverture des forêts au public. - Forêt publique : 10 projets phares en Hauts-de-France
3.6.B.4	Mise en place de dispositifs incitatifs pour valoriser les milieux associés et les éléments forestiers catalyseurs de biodiversité en forêt	2023-2027	1 bilan sur l'action des paiements écosystémiques

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre en place une aide incitative, simple et pérenne pour la valorisation des milieux associés riches en biodiversité (mare, lisière, arbres morts et sénescents...).
- Paiement des services écosystémiques via des expérimentations en région :
 - Protection des captages d'eau : rémunération forfaitaire des services de filtration et d'épuration (cf. modèle agricole agence de l'eau), via aides au reboisement,
 - Développement du label bas carbone au niveau national en incluant de nouvelles méthodes, en facilitant les règles (dépôts de projets collectifs, dématérialisation...),
 - Clarifier le système des compensations défrichement et compensations environnementales, informer en amont des projets, créer un accès généralisé permanent, définir un coordinateur régional,
 - Mise en place des dispositifs incitatifs pour la valorisation des milieux associés riches en biodiversité (mare, lisière, arbres morts et sénescents, ruisseaux).
 - Renforcer l'accueil du public en forêt, sous réserve d'une rémunération suffisante, en développant des partenariats public/privé - collectivités, partenaires animateurs des territoires types PNR, associations locales (rando, VTT, ...) - et en intégrant les usagers historiques (chasseurs, ...)

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Conditionner l'aide aux milieux associés à l'engagement dans un Document de gestion durable*.
- Communication auprès des propriétaires sur les dispositifs d'aide mis en place.
- Expliquer les techniques de gestions sylvicoles aux parties prenantes environnementales.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Une meilleure (re)connaissance des services écosystémiques forestiers et de leur évolution ainsi que des interactions avec les opérations de gestion sylvicole. Cette meilleure appréhension des interactions et des évolutions probables vise à préserver une biodiversité élevée en forêt, elle-même étant susceptible d'agir favorablement sur la productivité des peuplements dans un contexte de changements climatiques
- Des acteurs formés qui portent une vigilance accrue aux différents services écosystémiques et donc une réponse renforcée aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

AXE 4 : BOIS ÉNERGIE

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Le défi de la transition énergétique est considérable en Hauts-de-France. La biomasse en général peut représenter un complément crédible, aux impacts positifs significatifs par rapport aux autres sources d'énergies renouvelables auxquelles il est fait classiquement référence (géothermie, éolien et solaire). C'est particulièrement le cas pour la production de chaleur renouvelable, qui constitue une source de consommation d'énergies fossiles prépondérante pour la région : le bois énergie et la biomasse sont les premières productrices de chaleur renouvelable en région.

Au sein de ce "compartiment biomasse", le bois représente une ressource mal appréhendée au niveau régional et trop souvent sous-estimée. Rappelons tout d'abord que la production de bois énergie est liée à la sylviculture, et au soutien à la production de bois d'œuvre : on produit du bois énergie parce qu'on produit du bois d'œuvre, et non l'inverse. Il est très important de rappeler ce message, encore plus quand le marché est en tension. La mobilisation des houppiers issus de l'exploitation des bois d'œuvre est d'ailleurs un problème croissant. Le marché moderne du bois bûche exige de plus en plus des bois droits sur 4 mètres, ce qui ne permet pas d'utiliser ces houppiers. Le débouché énergie devient donc une exigence pour leur valorisation.

Si la région Hauts-de-France présente un taux de boisement très inférieur (14,93 %) à celui de la moyenne nationale (31%), l'état effectif des peuplements forestiers génère une production de bois énergie potentielle beaucoup plus importante que dans d'autres régions à surface égale. La proportion de bois énergie dans le bois récolté est très importante (47,9%), soit plus du double du ratio national (21,7 %) de par la faiblesse des débouchés en bois d'industrie et la nature des peuplements [source: enquête exploitation forestière et scieries chiffres 2019].

Un minimum de 604 000 m³ de bois énergie sont exploités chaque année en Hauts-de-France (bois bûches, bois à broyer, etc..) dans les circuits commerciaux. Chaque m³ de bois d'œuvre en forêt génère en moyenne 1 m³ de bois de trituration ou chauffage.

Notons une asymétrie entre les zones de consommation, plus denses sur le versant Nord de la région, et la zone de production située majoritairement sur le versant Sud, de par l'implantation des massifs forestiers régionaux.

La ressource est donc nettement supérieure au ratio national, et les efforts faits en faveur de la production et la mobilisation de bois d'œuvre vont encore considérablement augmenter cette disponibilité. De même, les politiques d'aménagement des territoires qui ont été menées, notamment en faveur de l'implantation des haies, mais aussi l'animation réalisée et à poursuivre pour développer l'agroforesterie et les circuits courts de valorisation de plaquettes bocagères dans certains secteurs bocagers, devraient amener à terme la mise sur le marché de volumes de bois supplémentaires issus de ces dispositifs linéaires, pour de petites installations et réseaux courts.





Le Programme Régional de la Forêt et du bois prévoit une augmentation de la mobilisation de bois d'œuvre de 180 000 m³. De plus, les opérations d'améliorations sylvicoles génèrent également une production nécessaire de bois à destination de l'énergie.

Les tensions conjoncturelles rencontrées sur tous les types de combustibles au moment de la rédaction du présent Master Plan, ne signifient pas pour autant que l'on soit en limite de production de bois énergie en région : l'Inventaire Forestier National relève une augmentation du bois mort en forêt, non récolté (le volume de bois mort sur pied est passé de 113 à 120 Mm³ entre 2020 et 2021 – IFN) et beaucoup de renouvellements de peuplements pauvres.

A l'heure de la rédaction du présent Master Plan, plusieurs conjonctures de marché accentuent encore les prévisions de croissance de la disponibilité en bois énergie au cours des dix prochaines années :

- Le marché du bois de chauffage pour particulier est un élément déterminant depuis de nombreuses années de l'économie forestière des propriétés privées de la région. Les volumes réellement exploités échappent malheureusement à la statistique, tant ceux-ci ne passent que rarement par des circuits commerciaux. Le mode de vie urbain croissant, rend plus faible la disponibilité des ménages pour effectuer ces travaux de récolte. Ce débouché, précieusement conservé tant que possible, est en diminution sensible.
- Le marché du bois de trituration, notamment pour les essences feuillues, est en diminution. Les consommations en rondins des usines de production de pâte à papier et de panneaux de particules, sur l'ensemble de l'Europe occidentale, sont en baisse, du fait de l'incorporation d'une part croissante de matériaux recyclés d'une part, et d'une concurrence accrue des productions issues d'autres parties du monde d'autre part[10].



Il est à noter que le marché du pellet (ou granulé de bois) représente une part croissante de la consommation de bois énergie. Actuellement constitué majoritairement de résineux, ce combustible n'est pas produit en région sur la base de bois locaux, ceux-ci étant constitués d'une ressource feuillue.

Des études nationales sont en cours sur des pellets mixtes feuillus-résineux, qui pourront ouvrir des perspectives pour une production en région.

En Hauts-de-France, la production annuelle de bois énergie est estimée à :

- 1 000 000 à 1 200 000 tonnes de plaquettes forestières (source : Panorama du bois énergie 2019 et estimation ADEME),
- 4 000 tonnes de plaquettes bocagères (source : Panorama du bois énergie 2019)
- 2 260 000 m³, soit environ 1 582 000 tonnes de bois dur en bois bûche (source : PRFB Hauts-de-France - Période de réalisation de l'action retranscrit en tonnes),
- Enfin les scieries régionales ont produit 74 567 tonnes de produits connexes, dont 20 807 tonnes destinées à la trituration et 53 760 tonnes destinées à d'autres utilisations (DRAAF, EAB, 2019).

[10] Les bois de trituration relèvent du BI*. Mais le fait que les marchés de BI feuillus soient relativement fermés dans la région renforce la nécessité du débouché BE*.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Objectif 4.1 – Accompagner la mise en place de projets structurants

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
4.1.1	Etude des données sur grosses collectivités (15 000 habitants, zones sous-équipées, proximité massifs, chaudières sénescentes – ICPE*)	2024	Intégralité des collectivités concernées étudiées.
4.1.2	2.1 – Sensibiliser les collectivités, promouvoir le bois énergie, démarche politique auprès des élus.	Annuel	25 à 50 % des collectivités territoriales sensibilisées en 2027
	2.2 – Accompagnement spécifique sur les grandes agglomérations, avec un démarchage ciblé sur les secteurs géographiques sous-dotés	2024-2027	2 à 3 grandes agglomérations accompagnées
4.1.3	Accompagner l'installation de grosses installations structurantes (jusqu'à 20 000 tonnes) dans des bassins de production pertinents, en particulier sur leurs plans d'approvisionnement.	2023-2027	3 nouvelles installations entre 10 000 et 20 000 tonnes d'ici 2027

Objectif 4.2 – Maintenir la dynamique locale des micro-filières, renforcer le rôle de l'agroforesterie

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
4.2.1	Poursuivre une démarche politique auprès des élus, sensibiliser les collectivités rurales et promouvoir le bois énergie : animation et accompagnement spécifique des collectivités en zone rurale	Annuel	10 % des collectivités rurales sensibilisées en 2027
4.2.2	Poursuivre l'animation pour accompagner la structuration de filières locales de bois énergie bocager, s'appuyant sur expérience plus ancienne de certains territoires ¹¹ et en promouvant le PGDH*, rassurer sur la gestion durable et locale de la haie : modifier les pratiques de gestion de la haie, ancrer durablement les filières haie bois avec le label Haie (AFAC*). En articulation avec le secteur agricole.	Annuel	Nombre de PGDH réalisés, nombre de chaufferies approvisionnées par des haies labellisées en 2027
	Dont : soutenir l'investissement dans les équipements et plateformes agricoles (stockage-séchage) permettant la production en circuit court de plaquettes bocagères pour les chaufferies locales		Nombre de bâtiments réalisés, pouvant être mutualisés
4.2.3	Étude sur les modalités de facilitation de l'approvisionnement des chaudières individuelles : modèle économique, maillage, réflexion sur métiers de livreur logisticien aux particuliers...	2024	Réalisation de l'étude, consultation de l'ensemble des acteurs concernés
4.2.4	Accompagner les entreprises d'espaces verts et de travaux agricoles dans l'acquisition de modalités techniques de taille et de valorisation durable des haies et arbres champêtres.	Annuel	Nombre d'entreprises sensibilisées

[11] Avesnois, Thiérache

Objectif 4.3 - Développer la qualité du combustible et des équipements

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
4.3.1	Développer les actions de sensibilisation à la qualité du combustible : bois extra sec (cf. Solusec ¹²), solutions de séchage (regroupement), criblage, choix des essences.	Annuel	50 % des entreprises du bois énergie sensibilisées en 2027
4.3.2	Sensibiliser les collectivités et les accompagner dans la promotion des aides financières diverses et complémentaires pour le renouvellement de l'équipement de chauffage bois des ménages (ex : Ma prime rénov')	Annuel	50 % des collectivités sensibilisées en 2027
4.3.3	Définition d'un modèle économique pour l'amélioration de la diffusion des bûches par le réseau des installateurs chaudières bois/bûches.	2025	Réalisation d'une étude impliquant les acteurs concernés

Objectif 4.4 - Vers de nouveaux débouchés

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
4.4.1	Etude sur les modalités d'installation d'une production de granulés en région, utilisant rondins feuillus et sciure résineux (dans une moindre mesure)	2024	Réalisation de l'étude, consultation de l'ensemble des acteurs concernés
4.4.2	Développer les modes de valorisation des connexes en plaquettes de scieries : mutualisation entre scieries, ramassage...	2024-2027	Mise en œuvre d'actions mutualisées entre scieries
4.4.3	Veille et identification de débouchés pour les bois de trituration et déchets bois (dont bois B), qui peuvent bloquer la mobilisation des bois.	Annuel	Suivi annuel des flux et tonnages
4.4.4	Veille sur les débouchés en chimie verte spécifique feuillus, dont exploitation économique, prise en compte des feuillus dans les recherches, amendements agricoles (plaquette peuplier)	2022-2027	Identification de 2 nouveaux débouchés en 2027

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Mise en œuvre de financements plus importants des réseaux de chaleur, au regard de l'importance des investissements. En appui et renfort des changements de chaudières et installations.
- Clarifier le discours (chaleur), rassurer sur la nature (contrer l'idée selon laquelle "on brûle nos forêts", les coupes rases), provenance (km), certification et volume de la ressource. Cf Axe Communication, Objectif 6.3)
- Soutenir l'investissement en petits équipements pour favoriser l'installation d'entreprises déclarées en production de bois bûche.
- Articulation avec les initiatives de la filière nationale et les actions de recherche et développement, menées notamment sur les granulés feuillus.
- Poursuivre l'investissement dans les moyens de production des ETF (cf. Axe Amont)

[12] Etude cofinancée par l'ADEME, pilotée par l'Office national des forêts en partenariat avec Fibois France et le FCBA, sur la filière professionnelle du bois de chauffage lors de la mise en place d'une solution de séchage des bois.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Articulation avec les PCAET* et les différents dispositifs de programmation des collectivités, actions de sensibilisation auprès des BET* qui accompagnent les collectivités.
- Poursuivre le soutien à l'accompagnement des collectivités pour le développement de réseaux de chaleur ou de chaudière bois dédiée, et à l'accompagnement de la structuration des filières locales de mobilisation de bois énergie bocager (agricole).
- Rassurer les élus, décideurs et porteurs de projets (dont techniciens) sur la ressource en bois énergie, apporter l'information pour nuancer entre bois énergie, bois d'industrie et bois d'œuvre (cf. Axe communication, Objectif 6.3).
- Articulation avec l'étude HumEmiBois, menée par le CSTB - CAPE, en partenariat avec Fibois France et Fibois Centre Val de Loire, sur l'impact de l'humidité du combustible sur les émissions polluantes des appareils domestiques de chauffage au bois, avec un focus sur les particules ultrafines
- Faire connaître les flux existants, communiquer, y compris en s'appuyant sur les enjeux environnementaux (forêt, carbone, haies, etc.)
- Maintien et développement du soutien financier à la réhabilitation technique de l'arbre champêtre auprès du monde agricole sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets agroforestiers sur le territoire.
- Faciliter le déploiement du label haie, garantissant la gestion pérenne des haies par l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. Mené par l'Afac-Agroforesteries des Hauts-de-France et AAAT, référents Label Haies de l'Afac-Agroforesteries pour les Hauts-de-France.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles, réduction de l'empreinte carbone.
- Développement des emplois dans le secteur du bois énergie et des autres débouchés du bois de trituration.
- Amélioration de la qualité de l'air par l'amélioration des installations et de la qualité du combustible.
- Par l'entretien pérenne des haies, maintien des multifonctionnalités associées à ces éléments du paysage : renforcement de la trame verte et bleue, préservation et gestion de la ressource en eau, amélioration de l'agronomie des sols...
- Augmentation de la capacité de production de bois d'œuvre.



AXE 5 : RECRUTEMENT, FORMATION, EMPLOI

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Les enjeux écologiques conjugués aux effets de la crise sanitaire impactent directement le développement économique des secteurs d'activité. Dans ce contexte, la filière forêt bois est à un tournant de son évolution. Le manque de personnel qualifié et en quantité suffisante pour répondre à la demande des entreprises est toujours aujourd'hui, et d'autant plus dans le contexte actuel, un problème majeur.

Travailler à créer du lien entre l'école et l'entreprise concourt à développer la connaissance des métiers, la formation et l'apprentissage.

De même, les efforts pour fédérer les entreprises autour du sujet transversal que constitue la professionnalisation RH* des dirigeants de TPE*-PME* reste un enjeu fort pour la filière. Cela participe au resserrement du tissu économique et favorise l'emploi comme le développement des compétences.

VOLET EMPLOI / FORMATION / RH

Objectif 5.1 – Accompagner les entreprises sur le volet RH

Afin de faciliter les recrutements, l'intégration et la fidélisation des salariés, un temps est nécessaire pour accompagner le chef d'entreprise dans l'expression de ses besoins, la "lecture" de son entreprise, de ses enjeux et de ses pratiques en matière de ressources humaines.

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
5.1.1	Promouvoir l'accompagnement individuel des entreprises, basé sur un diagnostic et visant notamment la professionnalisation RH des dirigeants	Annuel	Nombre d'entreprises accompagnées
5.1.2	Proposer des accompagnements collectifs complémentaires, permettant notamment de diffuser des outils d'accueil de nouveaux salariés et de formation interne, adaptés aux TPE	Annuel	Nombre d'accompagnements collectifs réalisés
5.1.3	Diffusion d'outils accompagnant l'intégration des alternants en entreprise et développant une culture de l'alternance au sein des entreprises de tous les secteurs de la filière	2024-2027	Nombre d'entreprises sensibilisées
5.1.4	Promouvoir et développer la participation des entreprises de la filière à des formations de maîtres d'apprentissage et de tutorat, existantes ou mises en œuvre spécifiquement.	2024-2027	Nombre d'entreprises ayant participé à des formations de tutorat
5.1.5	Concevoir et diffuser un guide des formes de contractualisation des travaux forestiers	2023-2025	Nombre de propriétaires forestiers ayant reçu le guide

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuite des dispositifs de financement de type PCRH* (DREETS*)
- Poursuite et consolidation d'un partenariat fort avec les fédérations et instances régionales dans le cadre des contrats de branche : Entrepreneurs Des Territoires, Fédération Française du Bâtiment, CAPEB...
- Partenariats avec des cabinets conseils sur les volets RH.
- Intensification du partenariat avec les OPCO*, les prescripteurs de l'emploi, Transition Pro* et les prescripteurs orientation (DRAIO*)

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Développement du recours en région à la bourse emploi forêt bois de Fibois France, généralisation de son usage auprès des entreprises et des prescripteurs de l'emploi.
- Communication sur l'apprentissage et accompagnement de sa mise en place au cœur de l'entreprise : faciliter la relation avec les OPCO pour la contractualisation, sensibiliser au management de l'alternance, guider les intégrations, encourager les formations de maître d'apprentissage ou de tuteur, communiquer sur la taxe d'apprentissage.
- Sensibilisation et diffusion des outils de développement RH (aide à la formulation des besoins, recrutement, intégration, GPEC, formation, analyses et capitalisations...), coordination des dispositifs d'accompagnement.
- Communication sur les aides à l'embauche.
- Sensibilisation des dirigeants à la coopération avec leur OPCO, faciliter la relation entre les entreprises et les prescripteurs de l'emploi : Pôle Emploi, Proch'Emploi*, Maisons De l'Emploi, PLIE*, missions locales...
- Définition d'une forme d'encadrement des embauches (notamment en alternance) par des propriétaires forestiers (groupement d'employeurs, CUMA...), avec les moyens financiers associés.

Objectif 5.2 - Enquêtes, observatoire

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
5.2.1	Identifier les besoins en matière de compétences et de formation, à partir des données d'Observabois et de son volet emploi (alimenté par l'observatoire national Fibois France).	2022-2027	2 diffusions par an aux prescripteurs de l'emploi, acteurs institutionnels, etc.
5.2.2	Analyse des conditions de développement de l'apprentissage, par secteurs, taille et nature d'entreprises	2024	Réalisation de l'étude
5.2.3	Enquête sur les raisons d'abandon des formations forêt bois, ou de non-affectation au terrain ¹³	2024	Réalisation de l'étude

[13] En lien avec les structures nationales de la filière.

Objectif 5.3 - Développer l'offre de formation en articulation avec les besoins de la filière

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
5.3.1	Accompagnement des organismes de formation aux métiers forêt bois sur l'évolution de la filière, l'évaluation de leurs besoins, le développement de leur relationnel entreprise et le soutien à leurs demandes de financement (équipements).	Annuel	Accompagnement de 50% de l'offre de formation en 2027
5.3.2	Mise en œuvre de modules-passerelles favorisant l'approche de nos métiers et l'émergence de compétences transversales, via les formations existantes dans les secteurs agricole, industriel et du bâtiment (notamment formation à la conduite d'engins forestiers et micro-mécanisation).	2025-2027	2 modules passerelle mis en œuvre
5.3.3	Développer un maillage fort entre les centres de formation en apprentissage et les entreprises locales, articulé à une découverte des métiers structurée et renforcée.	2024-2027	Augmentation du nombre d'apprentis en région dans la filière
5.3.4	Création d'une formation de l'enseignement supérieur (Master 2 / spécialisation Master) construction bois : programistes, AMO*, architectes, économistes et BET.	2027	Création de la formation

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Création et animation d'une commission consultative avec des dirigeants d'entreprise, des représentants d'organismes de formation et de prescripteurs de l'emploi pour identifier les attentes, les pré-acquis attendus pour chaque secteur d'activité (agriculture - forêt, industrie, bâtiment)
- Accompagnement administratif des établissements de formation dans les demandes d'habilitation ou d'intégration de modules forêt bois (action 5.3.1), puis dans l'ingénierie de formation de ces nouveaux modules. Veille sur le niveau réel d'expertise acquis dans ces formations "modules ajoutés à formations existantes", notamment sur la sécurité.
- Poursuite et développement des Comités Régionaux Emploi Formation Forêt Bois à l'attention des DDFPT (directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques) des établissements partenaires enseignant les métiers filière en région.
- Organisation de rencontres entreprises – organismes de formation, développement de partenariats, implication mutuelle.
- Mise en œuvre de moyens financiers pour mener une politique de réinvestissement des plateaux techniques et de financement au juste coût des formations au regard des coûts pédagogiques à assumer, en particulier dans les formations forestières.
- Veille sur l'adaptation des outils de formation utilisés aux logiciels utilisés en entreprise (BIM). cf. Axe 2.
- Poursuite et développement de la coopération avec les instances territoriales (communautés de communes, conseils départementaux) et les acteurs de l'Éducation nationale : DRAFPIC*, inspecteurs d'académie, SRFD-DRAAF*...)

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Poursuite de la dynamique amorcée par les contrats de branche, en articulation avec les autres secteurs d'activités rencontrant des problématiques similaires (notamment dans le cadre de France Industrie)
- Optimisation des retours de la Région sur les attributions des formations et les taux d'insertion dans le cadre du Programme Régional de Formation
- Collaboration avec autres régions sur la formation à la conduite d'engins forestiers et toutes formations nécessitant des équipements lourds (ex : les Landes).
- Communication sur l'offre de formation en région Hauts-de-France auprès des dirigeants d'entreprise de manière ciblée et territorialisée.
- Accompagnement de la mise en œuvre d'actions ciblées et concrètes sur les territoires, en fonction des besoins en recrutement et en formation identifiés pour chaque bassin d'emploi.

POUR L'ENSEMBLE DU 1er VOLET : IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Développement économique des entreprises en corrélation avec l'émergence d'une culture RH.
- Pérennisation et création d'emplois, développement de la formation.
- Visibilité sur les évolutions des secteurs d'activité, pertinence accrue de l'offre de formation dans le cadre du PRF*.
- Promotion des dispositifs régionaux (aides aux entreprises, Proch'Emploi)

VOLET ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

L'intérêt pour les métiers de la filière forêt bois naît de la rencontre avec un environnement et une matière vivante. Promouvoir une identité de métier, une culture et un esprit de corps reste essentiel. Un investissement important, en complémentarité des campagnes nationales, s'avère nécessaire pour toucher la sphère scolaire, dans laquelle la question de l'orientation est cruciale et surtout récurrente jusqu'au supérieur. Il s'agit de sensibiliser chaque niveau d'éducation, d'une part dans une optique pédagogique, d'autre part dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets d'orientation.

Le sens de l'activité, son inscription dans un écosystème global (écologique et économique) comme dans l'actualité (JO 2024, Notre Dame de Paris), la réussite professionnelle sont autant d'éléments qui doivent prendre le pas sur les craintes comme la pénibilité, les salaires parfois modestes ou la mobilité géographique.

Certains métiers sont méconnus ou pâtissent d'une image dégradée qu'il s'agit de restaurer pour l'objectiver. Les nouvelles technologies peuvent également être mises à l'honneur. L'engouement actuel pour le matériau bois dans la construction ne pourra que servir cette démarche.



Objectif 5.4 - Promotion des formations et des métiers

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
5.4.1	Création d'un réseau fort et territorialisé avec les prescripteurs de l'emploi, sensibilisation des conseillers de terrain aux métiers de la filière forêt bois et aux besoins des entreprises par des rencontres, des job dating et des diffusions de webinaires.	2024-2027	Identification de la filière auprès de tous les prescripteurs de l'emploi et de l'orientation
5.4.2	Promotion des formations, des parcours mais aussi des passerelles : documentation, vidéos métier, portraits de professionnels, témoignages, serious game*, goodies*... ¹⁴	Annuel	Nombre de supports diffusés et mis à disposition
5.4.3	Organisation d'opérations événementielles de promotion des métiers de la filière, notamment par des épreuves sur le champ forestier (Worldskills, Olympiade des métiers).	Annuel	Nombre d'événements organisés, nombre de mises en valeur sur des événements existants
5.4.4	Démultiplication du chantier école mené à titre expérimental en 2022-2023 : réunion de collégiens d'établissements différents, d'apprenants de lycées professionnels et de professionnels autour de la conception et construction d'un ouvrage en bois.	2023-2027	Réalisation du guide de mise en œuvre. Nombre de nouveaux chantiers école.

Objectif 5.5 – Mobilisation des professionnels pour présenter les métiers filière

N°	Action	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
5.5.1	Faire bénéficier le public scolaire de l'ouverture des forêts privées et publiques (cf. Axe communication, actions 6.1.2 et 6.1.3)	2025-2027	Nombre de visites en forêt organisées pour les scolaires
5.5.2	Conception et mise en place d'un outil de mise en relation des professionnels et des prescripteurs emploi et orientation : recensement et qualification des disponibilités, diffusion, mise en relation.	2027	Nombre de professionnels recensés. Nombre de mises en relation
5.5.3	Accompagnement des professionnels dans leurs interventions ou l'accueil de jeunes et enseignants : préparation, messages, supports, logistique.	2024-2027	Conception d'outils et supports

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Actions à articuler avec Proch'Orientation.
- Soutien et participation des partenaires et de la Région Hauts-de-France aux différentes actions : Entrepreneurs Des Territoires, ONF, Fransylva, PEFC, CRPF pour les initiatives concernant l'amont, Région, Cd2E, Fédération Française du Bâtiment, CAPEB, DRAIO* et DRAFPIC*/

[14] En articulation avec les initiatives des structures nationales de la filière.

- Implication des entreprises de la filière, notamment des acteurs du monde forestier, dans la promotion de leurs métiers.
- Étude des possibilités de découverte de métiers par des jeunes sans mise en danger dans les métiers à risque.
- Partenariat avec les territoires, les communautés de communes, les Offices de Tourisme (notamment pour l'animation des visites en forêt).
- Implication des établissements scolaires et des acteurs de l'orientation, appropriation des outils et supports proposés.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Organisation d'un événement clé annuel "emploi-formation", réunissant les représentants des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation.
- Mise en œuvre des actions sous un angle marketing, attrayantes, non pédagogiques : goodies*, QR code* vers une vidéo qui présente tous les métiers, fil des étapes de la filière. A mettre également avec les produits bois vendus (pour faire le lien avec l'arbre abattu au départ).
- Inclusion des propositions de découverte des métiers forêt bois dans les initiatives locales des établissements scolaires et des collectivités territoriales.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Valorisation forte des métiers en tension.
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux de la forêt.
- Promotion auprès des professionnels de la filière des dispositifs régionaux (Proch'Orientation...).

AXE 6 : COMMUNICATION

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Depuis plusieurs années, un très important déficit de communication s'est révélé sur tous les aspects de la filière : nous avons collectivement besoin de faire mieux connaître la réalité de la ressource forestière en région, les caractéristiques de la gestion forestière, les contraintes et les conditions de la mobilisation des bois, les flux commerciaux de ces bois, les conditions de la captation du carbone, les besoins pour la construction, les atouts du matériau bois - dans tous ses usages -, les métiers et les nombreux emplois à pourvoir.

Le manque de communication est d'ores et déjà un frein au développement de la filière : en témoignent les blocages de chantiers forestiers par des riverains ou associations environnementales, mais aussi la pénurie de recrutements dans les métiers forestiers et de transformation du bois, etc. La construction bois connaît aujourd'hui un contexte très favorable, tant en termes de réglementation environnementale que de qualité du matériau ; or de nombreuses entreprises doivent refuser des marchés faute de disposer de suffisamment de personnel !



Le manque de connaissance par les citoyens de l'environnement forestier est souvent source d'incompréhensions et de tensions. Des opérations de diverses natures doivent être développées. Énoncées ci-après, elles ont vocation à être organisées dans le cadre d'un plan de communication structuré et articulé avec les initiatives menées nationalement : l'ampleur des actions à mener nécessite une articulation entre ce qui peut ou doit être réalisé au niveau national, et ce qui peut l'être au niveau régional.

Sur le plan régional, il faut rappeler le rôle pilote des Hauts-de-France dans l'innovation sur la qualification du bois de peupliers en situation structurelle, l'homologation d'une machine de classement mécanique et la promotion de l'emploi des bois locaux pour la construction. Cet historique devrait fournir une base intéressante d'argumentation.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Objectif 6.1 : Communiquer sur la forêt

N°	Description	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
6.1.1	Composer des argumentaires simples basés sur les différentes composantes de la gestion forestière et basés sur l'humain, mais aussi sur les données économiques de la filière, destinés aux professionnels lors de leurs interventions auprès du public, pour lever les incompréhensions (notamment sur les coupes de renouvellement et l'importance de gérer les peuplements) ¹⁵	2023	Nombre de professionnels ayant utilisé les argumentaires.
6.1.2	Organiser des opérations grand public en forêt, dans le cadre d'événements divers (JIF*, "La forêt s'invite à l'école", les Rendez-vous Forêt-Bois, "Vis ma vie de bûcheron"...) et valoriser les travaux forestiers comme les professionnels (plantation, conduite d'engins forestiers, abattage...)	2023-2027	Nombre d'opérations organisées, nombre de participants sensibilisés
6.1.3	Développer l'ouverture des forêts, en accompagnant et donnant les moyens aux propriétaires privés : sentiers didactiques, guides, nettoyage, etc.	2024-2027	Nombre de forêts ouvertes
6.1.4	A partir de la forêt urbaine et l'agroforesterie, sensibiliser aux modes de gestion et à la relation à l'arbre comme à la forêt dans leurs dimensions écologique et sociétale : stockage du carbone, accueil de biodiversité, atténuation des températures élevées par un microclimat, lutte contre l'érosion des sols, création de pistes de déplacement alternatifs et de gestions forestières adaptées, ...	2024-2027	Nombre d'actions montées, nombre de participants sensibilisés

Objectif 6.2 : Communiquer sur le matériau bois

N°	Description	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
6.2.1	Parler des produits finis toutes catégories via les entreprises qui les produisent, en mettant en avant le savoir faire local et les pratiques écoresponsables des acteurs de la filière bois forêt : réalisation de portraits d'entreprises (pour diffusion dans la presse régionale...), visites d'entreprises (en parallèle des visites de forêt).	2024-2027	Mise à disposition d'argumentaires. Nombre de valorisations de professionnels, produits et entreprises.
6.2.2	Communiquer sur les atouts du bois local et de son offre en région à l'attention de différentes cibles, grand public mais aussi acteurs de la seconde transformation (menuisiers, charpentiers, ébénistes...). Cf. Axe 1 - Transformer	2024-2027	Nombre d'actions menées, nombre de participants sensibilisés
6.2.3	Développer des éléments de langage s'appuyant sur la fabrication de mobilier, le « vivre bois », à lier avec la gestion forestière.	2024	Mise à disposition des argumentaires.
6.2.4	Identifier et s'appuyer sur des lieux vitrine, à plusieurs endroits de la région : réalisation bois, ateliers, outils de transformation...	2024	Nombre de lieux vitrine valorisés
6.2.5	Concevoir des éléments de réponse et d'argumentation en cas de crise (feu, accident,...)	2024	Mise à disposition des argumentaires

[15] En articulation avec les outils développés au niveau national par les différentes instances de la filière.

Objectif 6.3 : Communiquer sur le bois énergie

N°	Description	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
6.3.1	Composer des argumentaires sur le bois énergie comme première énergie renouvelable en France, dont pédagogie en lien avec la mobilisation du bois d'œuvre	2023	Mise à disposition des argumentaires.
6.3.2	Rassurer les décideurs et porteurs de projets sur l'origine et la nature des bois. Cf. Axe 4 - Bois énergie	2024	Mise à disposition des argumentaires

Objectif 6.4 : Communiquer auprès des élus locaux[16]

N°	Description	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
6.4.1	Montrer des exemples de réalisations et d'utilisation du bois local : personnes à contacter, témoins par types d'expérience (forêt à gérer, construction bois, menuiseries, agencement, emballages, instruments de musique, tonnellerie, aménagements urbains, chaufferie), catégories de collectivités, type d'interlocuteurs...	Annuel	Nombre de supports réalisés (vidéos, brochures, etc.), nombre de personnes sensibilisées
6.4.2	Informers sur la nature et le volume de la ressource ainsi que sur les acteurs de la filière, par territoire, en mettant en avant le poids économique de la filière	2024	Mise à disposition d'un argumentaire
6.4.3	Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion forestière, notamment pour le transport et le stockage des grumes, ainsi que sur la gestion des peupleraies	2023-2027	Nombre d'élus sensibilisés

Objectif 6.5 : Communiquer sur les métiers (cf. axe emploi formation)

N°	Description	Période de réalisation de l'action	Indicateurs
6.5.1	Inclure dans tout acte ou événement autour de la gestion forestière, une relation avec les métiers : panneau explicatif, intervention, etc.	2024	Nombre de supports et mis en diffusés œuvre
6.5.2	Mobiliser massivement mais équitablement les professionnels de la filière pour parler de leur métier : une fois par professionnel et par an (intervention en classe, accueil groupe ou enseignants, visites...) (Cf. Axe emploi/formation, action 5.5.3)	2024	
6.5.3	Relayer les campagnes nationales de communication sur les métiers (Fibois France, France Bois Forêt, Codifab...)	2023-2027	Nombre de diffusion et relais

En lien avec l'Axe Emploi formation, action 5.4.3.

CONDITIONS, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Recours à une agence de communication pour accompagner la filière régionale dans la mise en œuvre de ce plan de communication.
- Articulation avec les initiatives portées par les organisations nationales sur le sujet.

[16] Cette action pourra notamment débiter sa mise en œuvre sur le massif de Compiègne, dans le cadre du plan d'action Forêt du Grand Compiègnais

Bleu : action nouvelle / Jaune : action existante à développer / Vert : continuité du Master plan 2016-2020

Master plan régional forêt bois 2022-2027

- Moyens financiers pour ouverture des forêts :
 - Mise en sécurité, balisage, gestion des déchets,
 - Supports de communication, élaboration des messages,
 - Accompagnement pour l'animation par des associations (possible travail avec les offices du tourisme).
- Accompagnement des professionnels dans leurs interventions ou accueil de jeunes et enseignants :
 - Élaboration des messages, logistique, supports de communication, préparation.
 - Organisation de ces interventions : recensement, filtrage, répartition
- Développement d'outils simples de communication, selon public :
 - Phrase flash + QR code pour plus d'info, à apposer sur les panneaux d'affichage.
 - Panneau systématique : motif récolte, chiffres replantation, débouchés / destination des bois.
- Mise en avant de la pratique réelle des professionnels, expliquer la mécanisation : respect des sols, ne pas traîner les grumes, meilleures conditions de travail des salariés
- Détermination des cibles (grand public, jeunes, élus communaux, militants / non militants...) et prise en compte de la perception que la cible a de la forêt : exemple, sur la base du ratio nombre habitants / ha de forêt.
- Appui sur les chiffres : nombre de plantations, nombre de coupes, par territoire, évolution surface forestière, part de l'accroissement annuel.
- Communiquer sur la hiérarchie des usages : valorisation d'abord en bois d'œuvre, puis en bois d'industrie et bois énergie

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (nécessaires à la mise en œuvre)

- Mise en œuvre d'une forme de rémunération des propriétaires forestiers pour l'accueil du public (services écosystémiques). Cf. axe amont.
- Organisation de voyages d'études (de la graine à la grume, de la grume aux chantiers) pour ce qui concerne les métiers de la construction,
- Organisation de la participation des riverains aux études de mise en valeur des boisements urbains (cf. Projet Saltus sur l'Eurométropole), généralisation de ces programmes d'études de proximité et chantiers participatifs, sur les grandes agglomérations régionales.
- Engagement de contrats de recherche sur les boisements urbains afin de mettre au point des modalités de gestion spécifiques en lien avec les collectivités locales et les riverains.
- Accompagnement du dialogue pour rompre l'opposition sachants / non sachants, par exemple par un colloque pour en parler ensemble, s'entendre sur ces sujets.
- Veille sur tout moyen de faciliter l'identification des bois destinés à l'énergie et non valorisables en bois d'œuvre.

IMPACTS INDUITS POUR LA RÉGION

- Amélioration des relations de la société avec les forestiers, lors de travaux en forêt et de mobilisation des bois, levée des conflits notamment liés aux coupes de renouvellement
- Appropriation des thématiques du bois et de la forêt par la population
- Amélioration des recrutements, meilleur taux de remplissage des formations de la filière

LEXIQUE

Aboutage : assemblage de plusieurs pièces mises bout à bout avec un ou des éléments de liaison.

ACV : méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser un bilan environnemental multicritère et multi-étape d'un système (produit, service, entreprise ou procédé) sur l'ensemble de son cycle de vie. Son but est de connaître et pouvoir comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (mise en décharge, recyclage...), en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport.

AFAC : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries).

Affouage : possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal, pour que celui-ci réserve une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants.

AMO, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : au sens du code de la commande publique, le maître d'ouvrage peut passer des marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur un ou plusieurs objets spécialisés, notamment en ce qui concerne tout ou partie de l'élaboration du programme, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ou le conseil spécialisé dans un domaine technique, financier, juridique ou administratif.

BET : bureau d'étude technique.

BIM : de l'anglais Building information model (BIM) ou dans sa transcription française modélisation des données du bâtiment (MIB). Il s'agit d'une technologie et des processus associés pour produire, communiquer et analyser des modèles de construction (Eastman, 2011). Le BIM se définit à la fois comme :

- Un processus d'intégration, de production, de gestion et de visualisation de données ;
- Un modèle unique du bâtiment ou d'un ouvrage bâti, pouvant tenir dans un fichier numérique. Ce fichier n'est pas qu'un catalogue d'objets positionnés dans l'espace ; il comprend aussi une description des relations entre objets et de leurs propriétés (par exemple : jonctions de murs, type d'ouverture ou de traversée d'un mur ou d'une dalle et ruptures de pont thermique) ;
- Un logiciel parce qu'il fonctionne en intégrant une série de logiciels.

BMA, bois massif abouté : bois de structure à section rectangulaire avec aboutage à entures multiples collées, qui correspond à un aboutage à auto- emboîtement, formé en usinant dans les extrémités de membrures de bois un certain nombre d'entures similaires, coniques et symétriques, assemblés ensuite par collage.

BMR, bois massif reconstitué : éléments linéaires reconstitués par collage de lames de bois massifs de forte épaisseur aboutées ou non au moment de la fabrication, de section reconstituée maximum de 260 x 320 mm.

Bois A : déchets bois de classe A, non ou faiblement traités (norme TC 335 du CEN, Comité Européen de Normalisation), issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

Bois B : produits bois en fin de vie de classe B, potentiellement traités, rassemblant les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravats, les résidus d'exploitation forestière (souches, grumes etc.). [A savoir : les produits bois en fin de vie fortement adjuvantés sont considérés en classe C]

Bois énergie : toutes les formes d'utilisation du bois comme combustible, qui se présente habituellement sous forme de bûches, mais également sous forme de déchets issus des industries de transformation du bois, comme le granulé de bois, de briques de bois reconstituées ou de plaquettes forestières.

Bois d'industrie : bois rond (non transformé), en principe non apte au sciage, déroulage ou tranchage, et normalement destiné à des emplois industriels. On y trouve :

- Du bois fatal issu de l'exploitation de bois d'œuvre ainsi que des petits arbres prélevés dans les coupes d'éclaircies ou d'amélioration de taillis simples et sous futaie (marginale de taillis à courte rotation - TCR) et destinés à l'industrie de la pâte à papier et des panneaux (on parle alors de bois de trituration, plus de 95 % des volumes) ainsi qu'à quelques produits moins courants tels que poteaux, bois de mines... ;
- Des produits connexes de scierie : dosses, délignures et plaquettes, sciures pour le panneau ;
- Du broyat de bois de rebut pour le panneau.

Bois local : bois issu de peuplements forestiers de la région Hauts-de-France, constitués d'essences adaptées aux stations, y compris résineux, peuplier...

Bois d'œuvre : grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles" de la filière bois ; après transformation, ces bois servent en menuiserie, charpente, caisserie, ameublement.

CBPS, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles : document recensant les recommandations indispensables à la conduite des différents types de peuplements identifiés et les conditions nécessaires pour leur gestion durable, par régions ou groupe de régions naturelles. L'adhésion à un CBPS confère ainsi une présomption de garantie de gestion durable aux sylviculteurs, non soumis à l'obligation d'appliquer un plan simple de Gestion, qui suivent ces différentes recommandations dans leurs gestions forestières.

CBPS +, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles avec programme de coupes et travaux : document recensant les recommandations indispensables à la conduite des différents types de peuplements identifiés et les conditions nécessaires pour leur gestion durable, par régions ou groupe de régions naturelles. Le programme de coupes et travaux annexé détermine, pour chaque propriété, ce que le propriétaire envisage de réaliser comme interventions sylvicoles sur sa forêt pour chaque année durant la période d'adhésion du CBPS+. L'adhésion à un CBPS+ confère ainsi une présomption de garantie de gestion durable aux sylviculteurs, non soumis à l'obligation d'appliquer un plan simple de Gestion, qui suivent ces différentes recommandations dans leur gestion forestière et mettent en application les coupes et travaux programmés dans le document pour leur propriété boisée.

CETEF, Centre d'Etudes Techniques et Économiques Forestières : regroupement de sylviculteurs désireux de travailler en commun sur des sujets techniques et économiques précis. Il s'adresse aux forestiers et à toute personne intéressée par les questions forestières.

Chalarose : maladie causée chez certains frênes par le champignon ascomycète *Chalara fraxinea*, qui peut attaquer le frêne à tous les âges et qui a été détecté par l'INRA sur toutes les parties possibles de l'arbre malade (collet, houppier, racines, pousses, gourmands), mais toujours uniquement au niveau des nécroses ou des pourritures, et non dans le bois sain (aubier, bois de cœur).

Cloisonnement d'exploitation : passage créé au sein des parcelles forestières, destiné à la circulation des engins forestiers lors des interventions sylvicoles. Pérennes, ils limitent les dégâts sur les peuplements lors des exploitations, contribuent à la préservation des sols et à la gestion durable de la forêt

CLT, Cross Laminated Timber ou bois lamellé croisé : matériau de construction à base de bois, qui se présente sous la forme d'un panneau multi-couche et constitué d'entre trois et onze couches de lamelles ou lames de bois (en général des planches d'une trentaine de millimètres d'épaisseur) collées entre elles. Chaque couche contient des lamelles disposées dans un seul sens. Les couches sont croisées à 90 degrés et collées entre elles. Ceci afin d'augmenter la rigidité et la stabilité des panneaux dans toutes les directions. Les panneaux de CLT font au maximum 20 mètres de long sur 4 mètres de large, à la fois pour des raisons de poids du panneau et de transport.

CPIE, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement : réseau associatif labellisé qui agit en faveur du développement durable dans deux domaines d'activités : l'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs (collectivités, entreprises...) ; la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.

CTUR : Commission technique de l'Union régionale Fransylva.

Desserte forestière : voir Route forestière

Deuxième transformation : intervention sur tous les matériaux semi-finis fabriqués par les industries de première transformation (industrie de l'ameublement, de l'emballage, de la fabrication de papier et de la construction).

DGD : Document de Gestion Durable dont le plus ancien est le Plan Simple de Gestion (PSG) pour les surfaces de plus de 25 ha, puis le RTG (Règlement Type de Gestion) puis le CBPS (Code de Bonne Pratique Sylvicole).

DRA : Directives Régionales d'Aménagement des Forêts Domaniales, relevant du régime forestier (forêts communales et d'établissements publics) et établies conformément aux Orientations Forestières Régionales. Le ministre chargé des forêts les approuve, après avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Les documents d'aménagement des forêts publiques sont établis conformément aux directives ou schémas régionaux dont ils relèvent et, pour leur partie technique, sont consultables par le public.

DRAFPIC, Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue : conseiller du recteur, participant à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles en liaison avec tous les responsables concernés..

DRAIO, Délégation de région académique à l'information et à l'orientation : au sein du Rectorat, ce service impulse, coordonne et accompagne la politique régionale en matière d'orientation, d'affectation et de lutte contre le décrochage scolaire.

DREETS, Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités : service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi.

DTU, Document Technique Unifié : norme d'exécution ou de mise en œuvre applicable aux marchés de travaux de bâtiment en France, contenant au minimum un document tel que le cahier des clauses techniques (CCT) ou le cahier des clauses spéciales (CCS). Ces normes sont établies par la "Commission Générale de Normalisation du Bâtiment /DTU" dont le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) assure le secrétariat.

FDES, Fiche de Données Environnementales et Sanitaires : document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires, dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

Fogefor, FOrmation à la **GE**stion **FO**restière : cycles de formations mises en place par les organisations professionnelles. Elles permettent aux propriétaires forestiers d'acquérir un ensemble de notions de base leur permettant d'y voir plus clair dans la gestion de leur bois et de l'orienter dans le sens qu'ils souhaitent.

FPI : Fédération des Promoteurs Immobiliers

Goodies : terme anglais pour désigner un objet publicitaire que les entreprises offrent à leur client ou à d'éventuels prospects. En général, il s'agit d'objets de faible valeur. Ils peuvent notamment prendre la forme de stylos, porte-clés, bloc-notes...

GPEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : méthode pour adapter – à court et moyen termes – les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, technologique, social et juridique. La GPEC est une démarche de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.

Gros bois : appellation qui désigne une classe de diamètre s'étendant de 50 à 65 cm pour les feuillus et de 45 à 65 cm pour les résineux.

ICPE, Installation classée pour la protection de l'environnement : installation qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Afin de réduire les risques et les impacts relatifs à ces installations et d'évaluer leurs aléas technologiques, la loi définit et encadre de manière relativement précise les procédures relatives aux ICPE ainsi que la manière dont ces installations doivent être gérées.

JIF : Journées Internationales des Forêts.

Houppier : partie d'un arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc (des branches maîtresses aux rameaux).

LC, Lamellé collé : matériau structurel obtenu par l'aboutage et de collage de lamelles de bois dont le fil est généralement parallèle. L'épaisseur des lamelles est limitée à 45 mm (au-delà, il s'agit notamment de bois massifs reconstitués, BMR). Il permet la fabrication de pièces de grande dimension ou de formes particulières qui n'auraient pu être obtenues par utilisation du même matériau sans transformation, ainsi que l'amélioration de la résistance mécanique par rapport à une pièce de bois massif (grâce au triage et à la purge des défauts).

Macro-lots : il permet de réaliser une opération de construction ou d'aménagement sur un tènement foncier unique mais formée de plusieurs entités ou associant plusieurs maîtres d'ouvrage dont l'un est généralement le leader, avec (ou non) plusieurs architectes dont l'un est le coordinateur.

MAE forestières ou MAEC, Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques : mesures favorables à la protection de l'environnement, au maintien des paysages ruraux ou à la conservation de la biodiversité. Ce dispositif MAEC est territorialisé afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux (biodiversité, érosion, natura2000, zone humide, eau potable). Les garants de cette mise en œuvre territoriale des MAEC sont les opérateurs : parcs naturels régionaux, collectivités, chambre d'agriculture, organismes gestionnaires de bassins versants, ...

Merrain : produits rectangulaires du sciage du bois - chêne, châtaignier -, débités en planches et utilisés surtout dans la tonnellerie.

MFR, Matériel Forestier de Reproduction : ensemble des essences strictement dédiées à un usage forestier dont les provenances (peuplements) ont été identifiées, le matériel génétique qualifié voire sélectionné, et dont le commerce est réglementé et encadré par des arrêtés préfectoraux, afin de s'assurer de la bonne adéquation entre les besoins de l'espèce ou de la variété et les caractéristiques pédoclimatiques du sol de destination. Ainsi le sylviculteur y trouve des garanties quant à la réussite du renouvellement de son peuplement. Les commerçants de MFR doivent se déclarer auprès du préfet de région pour pouvoir exercer cette activité légalement.

MOA, Maîtrise d'Ouvrage : le maître d'ouvrage est la personne pour qui est réalisé le projet. Elle est l'entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet.

MOE, Maîtrise d'Oeuvre : le maître d'œuvre est la personne physique ou morale choisie par le maître d'ouvrage pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges.

OGEC, Organismes de Gestion En Commun : groupement de gestion ou coopérative assurant la vente des arbres, la rédaction des documents de gestion et le suivi des travaux forestiers. Mis en place par les propriétaires forestiers, en s'appuyant sur leur syndicat professionnel départemental.

OPCO, OPérateurs de COmpétences : structures agréées par l'État, créées en 2019 pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation. Les OPCO s'organisent selon une logique de branches professionnelles et participent à la planification et à la logistique globale de la formation professionnelle. Ils organisent les financements, aident les entreprises à fixer les taux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation et soutiennent la mission de certification des branches.

PCAET, Plan Climat Air-Énergie Territorial : obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire, il décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Pour cela il définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

PCRH, Prestation de Conseil en Ressources Humaines : dispositif permettant à l'entreprise, ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'État. Cet accompagnement personnalisé aux TPE-PME permet de répondre à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines (RH) et de les encourager à adapter leurs pratiques à leurs besoins et de leur permettre de trouver l'appui et les conseils nécessaires pour structurer leur fonction RH ou pour organiser une mutualisation de certaines compétences, notamment RH, avec d'autres entreprises.

Peuplement en impasse sylvicole : peuplement forestier qui n'a pas fait l'objet de travaux de sylviculture suffisant pour produire à terme du bois d'œuvre, ou produisant une faible quantité de bois de qualité et dont le revenu de la récolte ne permet pas le réinvestissement en renouvellement.

Peuplement pauvre : peuplement présentant un faible volume d'arbre de qualité bois d'œuvre (réserve). En général, les peuplements sont considérés pauvres lorsque leur surface terrière est inférieure à 10 m²/ha.

PGDH, Plan de Gestion Durable des Haies : outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

Piste forestière : voie en terrain naturel moins large qu'une route forestière (environ 4 m) destinée à accéder aux parcelles et permettre le passage des engins (tracteurs, porteurs). Place de dépôt : aire stabilisée, empierrée pour partie, destinée à accueillir les bois coupés avant leur chargement sur camions grumiers. Les places de dépôt permettent un chargement facilité et en toute sécurité.

PLIE, Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi : dispositif proposant un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés.

PLU, plan local d'urbanisme : document d'urbanisme à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (Établissement public de coopération intercommunal, EPCI) qui, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

PME, Petites et Moyennes Entreprises : entreprises qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros (INSEE).

PNR : parc naturel régional.

PRF, Programme Régional de Formation : ensemble de l'offre de formation financée sur fonds publics (Région, Pôle Emploi, ...) pour les demandeurs d'emplois. Il s'agit d'actions de formation collectives pour lesquelles des places sont achetées par le Conseil Régional en fonction des besoins en compétences des territoires.

PRFB, Plan Régional Forêt Bois : déclinaison dans les 13 grandes régions françaises du Plan National Forêt Bois (PNFB), adopté le 8 mars 2014 par le Conseil supérieur de la forêt et du bois. La loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt adoptée fin 2014 prévoit l'adoption, pour une durée de 10 ans, de lignes directrices fixées par décret et décrivant les orientations en matière de sylviculture et de bois.

Première transformation du bois : l'ensemble des opérations effectuées sur le bois brut directement issu de la forêt : sciage, tranchage et déroulage, fabrication de pâtes à papier, de panneaux de particules ou de fibres.

Proch'Emploi : dispositif sur-mesure créé par la Région Hauts-de-France en 2016 pour faire le lien entre les demandeurs d'emploi des Hauts-de-France et les employeurs qui peinent à recruter.

PSG, Plan Simple de Gestion : document établi pour une durée de 10 à 20 ans dont l'élément essentiel est un programme des interventions prévues dans la forêt. Il est tout d'abord un outil technique pour le propriétaire permettant une meilleure connaissance de sa forêt.

QR code : type de code-barres en deux dimensions, le plus souvent de forme carrée et limité par des bornes dans ses coins. Ce code contient une information (URL, texte, numéro de téléphone, adresse électronique, etc.). En scannant ce code, avec un smartphone ou un autre appareil de lecture, on accède à l'information.

TDI ONF : réseau Recherche, développement et innovation, interne à l'ONF.

RE2020 : réglementation environnementale des bâtiments neufs, visant à améliorer la performance énergétique et à baisser les consommations des bâtiments neufs, engagés par les précédentes réglementations thermiques. Cette nouvelle réglementation a introduit une dimension nouvelle, celle de la performance environnementale

RGE, Reconnu Garant de l'Environnement : label permettant aux particuliers, désireux d'effectuer des travaux d'économie d'énergie chez eux, de faire appel à des professionnels compétents et qualifiés. Il s'agit d'une garantie de qualité pour trouver un professionnel reconnu.

RH : ressources humaines. La fonction Ressources humaines a pour mission de mettre en adéquation les emplois d'une organisation (entreprise, association, syndicat, etc.) et les ressources humaines disponibles pour créer, produire au bénéfice de cette organisation. Elle doit faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer la performance de l'organisation, tout en s'épanouissant.

Route forestière : voie empierrée destinée à accueillir les camions de bois (grumiers). La largeur d'emprise préconisée est d'environ 7 m, certaines parties pentues peuvent être revêtues (bitumes).

RTG, Règlement Type de Gestion : document s'adressant aux propriétaires de forêts non soumis à Plan Simple de Gestion. Il nécessite un engagement avec un expert agréé ou une coopérative forestière agréée, par une signature du RTG qu'il a rédigé.

Scolyte : large sous-famille de coléoptères xylophages naturellement présents dans notre écosystème et tous spécifiques d'une essence en particulier. Pour l'épicéa, on parle du typographe (arbres adultes) et du chalcographe (jeunes arbres). Leur taille varie entre 1 et 7 mm. Les femelles creusent des galeries dans le cambium d'arbres affaiblis pour y déposer leurs œufs, galeries qui vont empêcher la circulation de la sève et occasionner le dépérissement de l'arbre. Les femelles sont généralement porteuses de champignons responsables du bleuissement du bois.

Serious game ou jeu sérieux : application informatique qui associe un objectif sérieux (de manière non exhaustive : apprentissage, communication, information, etc.) avec un moyen ludique (souvent inspiré des jeux vidéo).

SRA : Schéma régional d'aménagement des forêts relevant du "régime forestier", à savoir les forêts communales et d'établissements publics, et établi conformément aux Orientations Forestières Régionales. Le ministre chargé des forêts les approuve, après avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Les documents d'aménagement des forêts publiques sont établis conformément aux directives ou schémas régionaux dont ils relèvent et, pour leur partie technique, sont consultables par le public.

SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : document référent pour l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. Il permet de mettre en équilibre toutes les dimensions de l'aménagement : transport, énergie, biodiversité, déchets, etc.

SRB, Schéma Régional Biomasse : document cadre visant à fixer des orientations et planifier des actions régionales concernant les filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique. Dans le cadre de la transition énergétique et d'une économie circulaire, il vise une mobilisation accrue des ressources en biomasse-énergie dans le mix énergétique national, en cohérence avec le Plan régional de la forêt et du bois (PRFB) et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne.

SRDEII, Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation : document cadre fixant les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique. Il a pour vocation de coordonner les actions de développement économique sur le territoire régional, notamment avec les niveaux de collectivités, définir les orientations stratégiques de la région en matière économique, promouvoir un développement économique équilibré de la région, développer l'attractivité du territoire régional et prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région.

SRFD / DRAAF : le Service Régional de la Formation et du Développement est l'équivalent du rectorat dans les régions, au sein des Directions Régionales de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt. Il est le service technique en charge de l'enseignement agricole.

SRESRI, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : document stratégique fixant les orientations partagées de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche et un plan d'actions en faveur de l'innovation, le rayonnement, la création de valeur et l'emploi.

SRGS, Schéma Régional de Gestion Sylvicole : document définissant les conditions de mise en œuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle au niveau régional. Il comprend une présentation de la région, une définition des méthodes de diagnostic d'une forêt, une description des grandes régions forestières et une définition des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts. Élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour les régions administratives de son ressort, il remplace les Orientations Régionales de Production approuvées en 1996 et s'inscrit dans le cadre des Orientations Régionales Forestières.

TPE, Très Petite Entreprise, ou micro-entreprise : entreprise occupant moins de 10 personnes et ayant un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Transition Pro : depuis janvier 2020, nouveau nom du Fongecif – Fonds de gestion des congés individuels de formation.. Il existe une association Transitions Pro dans chacune des 18 régions métropolitaines et d'outre-mer. Acteur référent des transitions professionnelles sur le territoire. En tant qu'organisme paritaire, il garantit un traitement transparent et équitable aux salariés le sollicitant.

Troisième transformation : transformation plus poussée des bois sous forme notamment de fabrication de moulures, parquets, meubles et articles de menuiserie.

ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRIBUTEURS

La rédaction du Master plan régional forêt bois 2022-2027 a mobilisé 50 contributeurs, représentant 36 structures, auxquels s'ajoute l'appui de 5 membres de l'équipe de Fibois Hauts-de-France.

Ces contributeurs se répartissent de la manière suivante : amont 54 % / aval 28 % / organismes de formation et organisations professionnelles 18 %.

Françoise Gion	AAAT
Alan Guillou	AFAC
Gaëlle de Remur	APEX
Jean-Marc Peneau	APEX
Bruno Piret	Association Peuplier
Patrick Ragot	CAPEB
Marie Goossens	CAPEB
Mathieu Angez	CBCO
Eric Lorthois	Cofnor
Laurent Dupayage	Cofnor
Jean-François Carpentier	Cofnor / Plateforme Bois HDF
Guillaume Cousseau	Coforaisne
François Lacoste	Conseil régional Ordre des architectes
Guillaume Rielland	CRPF
François-Xavier Valengin	CRPF
Marine Dambrine	EDT
Antoine Bisbrouck	Edwood
Patrick Olivier	EPIL
Patrick Leblanc	FFB
Hervé Le Men	Fransylva Aisne
Sylvie de Guillebon	Fransylva Aisne
René Lempire	Fransylva HDF
Marie Pillon	Fransylva HDF
Bernard Collin	Fransylva Nord
François Bacot	Fransylva Oise
Henri de Witasse Thézy	Fransylva Somme et CRPF

Anne-Cécile Goudalle	Goudalle Charpentes
Patrick Thomas	Hêtre charmé
Xavier Marchant	Institut agro-paysager Bavay
Saïd Belkacem	Institut Charles Quentin
Bernard Ducange	Hauts-de-France Bois Bûche
Thierry Luisin	Les Planteurs volontaires
Jennifer Charron	Les Planteurs volontaires
Pierre Ducray	NSF2A
Marie Tramon	NSF2A
Eric Marquette	ONF
Bertrand Wimmers	ONF
Robin Davesne	PEFC
Xavier De Massary	PEFC
Jean-Philippe Gaussorgues	PGS et FNB - Sypal
Salomé Paquot	PNR Avesnois
Paul Blarel	PNR CMO
Mikaël Martin	PNR Oise Pays de France
Emeric Dumontet	PNR Scarpe Escaut
Laurent Denormandie	Sylvabois
Julien Joly	Sylvabois
Sonia Peltier	Syndicat scieurs Aisne
Anny-Claude Morisaux	Syndicat scieurs Nord
Gaëlle Leruse	Unilassalle

LES SIGNATURES

Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache 	AFAC agroforesteries Hauts-de-France 
APEX Forêt bois 	Association Peuplier Nord Pas de Calais Picardie 
CAPEB Hauts-de-France 	COFNOR 
Coforaisne 	Conseil régional Ordre des architectes Hauts-de-France 
CNPF Hauts-de-France Normandie 	Entrepreneurs Des Territoires Hauts-de-France 
Energetic 	Fédération Française du Bâtiment Hauts-de-France 

<p>Fibois Hauts-de-France</p> 	<p>Fransylva Aisne</p> 
<p>Fransylva Hauts-de-France</p> 	<p>Fransylva Nord</p> 
<p>Fransylva Oise</p> 	<p>Fransylva Pas-de-Calais</p> 
<p>Hêtre charmé</p> 	<p>Fransylva Somme</p> 
<p>Institut Charles Quentin</p> 	<p>Institut agro-paysager Bavay</p> 
<p>Hauts-de-France Bois Bûche</p> 	<p>NSF2A</p> 

<p>ONF Agence de Compiègne</p> 	<p>ONF Agence de Lille</p> 
<p>PEFC Hauts-de-France</p> 	<p>Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale</p> 
<p>Parc Naturel Régional Scarpe Escaut Le Président, Grégory LÉLONG</p>  	<p>Parc Naturel Régional Avesnois</p> 
<p>Parc Naturel Régional Oise Pays de France</p> 	<p>Syndicat des exploitants forestiers scieurs de l'Aisne</p> <p>S. Peltier</p> <p>p-o.</p> <p>R. Staquet.</p> 
<p>Syndicat exploitants forestiers scieurs du Nord</p>  <p>AC. NO 215407</p>	<p>Union syndicale des Marchands de bois de l'Oise</p> 
<p>UnilaSalle</p>   <p>Institut Polytechnique UnilaSalle 19 Rue Pierre Waguet - BP 30313 F - 60026 BEAUVAIS Cedex - Tél. 03 44 06 25 25</p>	<p>Union des scieurs de peuplier du plateau picard</p> 



Syndicat des exploitants forestiers scieurs de l'Aisne

Syndicat des exploitants forestiers scieurs du Nord

Union Syndicale des marchands de bois de l'Oise



Union des scieurs de peuplier du bassin picard

Avec le soutien de





CONTACT :

Fibois Hauts-de-France
contact@fibois-hdf.fr | www.fibois-hdf.fr

